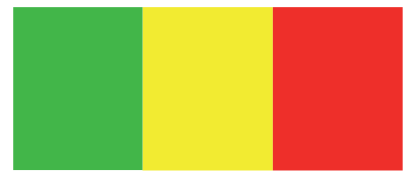




**Ministère de l'Habitat
et de l'Urbanisme**



République du MALI
Un Peuple- Un But- Une Foi

**Direction Nationale de
l'Urbanisme et de l'Habitat**

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE BANCOUMANA ET ENVIRONS



Maître d'œuvre : AUA Abdaty KOUNTA

Financement : Budget National exercices 2014-2015

Juin 2016

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
1. Contexte et justification de l'étude.....	5
2. Objectifs du SDU.....	5
3. Méthodologie.....	6
 PREMIERE PARTIE: RAPPORT CONSTAT.....	 8
I. PERIMETRE D'URBANISATION.....	9
1.1. Présentation.....	9
1.2. Raisons du choix.....	10
 II. HISTORIQUE DE LA VILLE.....	 12
III. EVOLUTION, OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE.....	13
3.1. Evolution	13
3.1.1 Période pré coloniale.....	13
3.1.2 Période coloniale.....	13
3.1.3 Période post coloniale.....	13
3.2. Occupation du site.....	13
3.2.1 Zone d'habitat	13
3.2.2 Zone des activités	18
3.2.3 Zones vertes	18
3.3. Analyse du site.	19
3.3.1 Aspect physique	19
3.3.2 Contraintes	20
 IV. DEMOGRAPHIE	 22
4.1. Composition de la population	22
4.2. Structure de la population.....	22
4.3. Mouvements migratoires.....	24
4.4. Evolution, Taux d'accroissement et projection de la population... ..	24
 V. ECONOMIE	 26
5.1. Secteur primaire	26
5.1.1 Agriculture	26
5.1.2 Elevage	28
5.1.3 Pêche.....	29
5.1.4 Ressources forestières	29
5.1.5 Ressources fauniques	29
5.1.6 Atouts et faiblesses du secteur primaire	30
5.2. Secteur secondaire	30
5.2.1 Industrie	30
5.2.2 Artisanat	31
5.2.3 Atouts et faiblesses du secteur secondaire	31
5.3. Secteur tertiaire	32
5.3.1 Commerce.....	32

5.3.2 Transport.....	33
5.3.3 Services.....	33
5.3.4 Projets et Organisations non Gouvernementales (ONG).....	34
5.3.5 Tourisme.....	35
5.3.6 Atouts et faibles du secteur tertiaire.....	35
VI. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT.....	36
6.1. Voirie.....	36
6.1.1 Voie primaire	36
6.1.2 Voies secondaires	36
6.1.3 Voies tertiaires.....	37
6.1.4 Ouvrages d'art.....	37
6.2. Réseaux divers	39
6.2.1 Alimentation en eau potable.....	39
6.2.2 Alimentation en électricité.....	39
6.2.3 Télécommunications.....	42
6.3. Environnement.....	43
6.3.1 Assainissement	43
6.3.2 Situation de l'écosystème	44
VII. EQUIPEMENTS EXISTANTS.....	46
7.1. Equipements administratifs	46
7.2. Equipements scolaires	46
7.3. Equipements socio – sanitaires	48
7.4. Equipements commerciaux	49
7.5. Equipements artisanal et industriel	50
7.6. Equipements sportifs et culturels	51
7.7. Equipements touristiques et de loisirs	51
7.8. Equipements culturels	52
7.9. Equipements de sécurité	53
DEUXIEME PARTIE : RAPPORT DE PLANIFICATION	67
I. ZONAGE	68
1.1. Zones d'habitat	68
1.2. Zones d'activités.....	69
1.3. Zones boisées.....	70
1.4. Réserves foncières	70
II. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT	71
2.1. Voirie	71
2.1.1 Maillage	71
2.1.2 Voies primaires	71
2.1.3 Voies secondaires	71
2.1.4 Ouvrages d'art	71
2.2. Réseaux divers	72
2.2.1 Alimentation en eau	72
2.2.2 Alimentation en électricité	72
2.2.3 Télécommunications	72

2.2.4 Poste	72
2.3. Environnement	73
2.3.1 Assainissement	73
2.2.2 Préservation de la nature	74
III. EQUIPEMENTS PROGRAMMES	75
3.1. Equipements administratifs	75
3.2. Equipements scolaires	75
3.3. Equipements socio - sanitaires	75
3.4. Equipements commerciaux et de transport	75
3.5. Equipements artisanaux	75
3.6. Equipements sportifs et culturels	76
3.7. Equipements culturels	76
3.8 Equipements touristiques et de loisirs	76
3.9 Equipements de sécurité	76
IV. EVALUATION DU COUT DES ACTIONS PRIORITAIRES.....	78
V. STRATEGIES D'APPLICATION	80
5.1. Stratégie foncière	80
5.2. Stratégie institutionnelle	80
5.3. Stratégie financière	81
5.4. Stratégie sectorielle	82
VI. PHASAGE DU SCHEMA	83
VII. RECOMMANDATIONS	85
VIII. BIBLIOGRAPHIE.....	92
LISTE DES PARTICIPANTS.....	93
IX. ANNEXES	98
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	99
LISTE DES TABLEAUX.....	100
LISTE DES SCHEMAS.....	100
LISTE DES FIGURES.....	101
LISTE DES PLANCHES.....	103
Décision d'ouverture des enquêtes préalables.....	104
Délibération du Conseil Municipal.....	106
Compte rendu de cession extraordinaire tenue en Juin 2015.....	107
Décision portant approbation de la Délibération	108

INTRODUCTION

1. Contexte et justification de l'étude

Le Ministère chargé de l'Urbanisme a initié dans son programme d'actions de l'année 2015, l'élaboration du Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la ville de Bancoumana et environs.

Ces études sont effectuées dans un contexte marqué par la volonté de l'Etat d'appuyer les collectivités territoriales, par la mise en place d'outils de planification urbaine.

La ville de Bancoumana, chef lieu de la Commune rurale de Bancoumana, est distante de 62km de Bamako. Elle a une population estimée en 2009 à 7 698 habitants et est située entre la commune rurale de Karan au Sud, la commune rurale de Siby à l'Ouest, et la commune rurale du Mandé au Nord.

Toutes ces localités sont dotées d'un Schéma Directeur d'Urbanisme excepté la Commune rurale de Karan. Il est donc nécessaire d'élaborer le Schéma Directeur d'Urbanisme de la localité pour harmoniser et assurer le développement de l'ensemble du secteur.

Cette Commune avec sa proximité de Bamako connaît un développement très rapide avec une spéculation foncière très intense à laquelle s'ajoute la transformation des concessions rurales et des champs de culture en zone d'habitat. Face à cette consommation, il est apparu nécessaire d'élaborer un Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) couvrant l'ensemble de la ville et de ses environs afin de dégager des zones d'habitat, des zones d'activités et des espaces pour les grands équipements.

2. Objectifs du SDU

2.1. Objectif global

Le Schéma Directeur d'Urbanisme identifie les spécificités qui font l'identité du «territoire» de la ville de Bancoumana. Il accentue ensuite les enjeux qui conditionnent la préservation de cette identité et la qualité du développement futur de la ville et de ses environs. Il est conçu de manière à améliorer le cadre de vie des populations de la ville à travers la promotion d'un développement local et une cohérence spatiale renforcée, pour une période de vingt (20) ans, révisable tous les cinq (5) ans.

2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont :

- faire le constat de la ville ;

- traduire la vision politique des autorités pour la localité ;
- programmer le développement futur de la ville compte tenu des réalités spatiales ;
- organiser l'espace autour des centres d'intérêt économique définis ;
- prévoir un développement harmonieux de la ville par une répartition équilibrée des équipements et des infrastructures;
- faciliter la gestion des ressources locales et la préservation de l'environnement ;
- favoriser l'émergence d'un nouvel espace économique.

3. Méthodologie

Pour prendre en compte les aspirations des populations, la méthodologie utilisée pour l'élaboration de la présente étude a été la méthode participative. A cet effet, un séminaire – atelier a été organisé à Bancoumana du 15 au 24 juin 2015 avec la participation des représentants de l'arrondissement de Siby, des services techniques régionaux, sub-régionaux et locaux, des élus municipaux, des chefs de villages riverains, des notabilités de Bancoumana et des personnes ressources, etc.

Pour optimiser les résultats de la méthode participative, le bureau d'études a mis en place des groupes thématiques qui ont été dotés des documents graphiques retraçant l'état des lieux. Ce qui permet d'améliorer la connaissance de la population sur leurs territoires et d'être plus interactive pendant le séminaire. Cette initiative et l'exécution de la méthode méta-plan a permis une participation active de la population aux différents travaux thématiques.

Les études se sont déroulées en trois (03) phases.

3.1. Phase préliminaire.

Une visite de terrain guidée par la Mairie a été organisée suite à la publication de la Décision n°14-01143/GRKK du 03 décembre 2014, portant ouverture des enquêtes préalables à l'élaboration du SDU. Cette visite a permis de :

- prendre attache avec les autorités administratives, communales et coutumières ;
- rechercher la documentation disponible sur la ville de Bancoumana : Monographie, Programme de Développement Economique Social et Culturel (PDSEC) de l'année 2010, etc.
- rechercher les différentes données se rapportant au site : nombre de quartiers et limites, contraintes physiques, juridiques et culturelles du site, zone d'extension, sites touristiques, etc.

Suite à la Décision n°1401143/GRKK du 03 décembre 2014, une visite de terrain a été organisée par le bureau d'études. Cette visite a permis l'établissement de la liste provisoire des participants au séminaire atelier d'élaboration du SDU. Les travaux de topographie visant à l'établissement du fonds de plan de Bancoumana et environs ont également été lancés.

3.2. Phase Intermédiaire

Après deux mois de travaux de levés topographiques sur le site, un fond de plan de la ville retraçant l'état des lieux a été transmis à la Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat pour approbation.

3.3. Phase Séminaire - atelier

L'approche participative a été la méthode utilisée. Elle a le triple avantage de garantir la maîtrise du Schéma par les acteurs urbains, sa bonne application et son suivi régulier.

Le séminaire – atelier pour l'élaboration du SDU de Bancoumana et environs a regroupé pendant dix (10) jours, les services techniques, l'administration, la société civile, les élus communaux et le Bureau d'Etudes. Les travaux se sont déroulés en deux (02) étapes qui sont :

- la première étape a consisté à établir un état des lieux aussi exhaustif que possible de tous les aspects de la ville ainsi que les besoins des populations concernées. Ensuite les aspects physique, démographique, social, les potentialités économiques, les infrastructures et les équipements collectifs ont été analysés afin de dégager un diagnostic de la ville ;
- la seconde étape correspond à la phase des propositions qui, à la suite du constat, a traité les enjeux, les différentes solutions retenues pour les équipements, l'évaluation des investissements, la répartition du coût entre les différents partenaires, le phasage et enfin les stratégies d'application et les recommandations du Schéma élaboré.

L'atelier a été organisé et animé par l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Abdaty KOUNTA sous la supervision de la Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat. Les Directions régionales, les services sub-régionaux et locaux impliqués dans l'élaboration du SDU ont également participé.

Le zonage adopté en plénière a été soumis à l'approbation du Conseil Communal de Bancoumana qui l'adopta par Délibération n°02/CB du 24 juin 2015. Cette délibération a été approuvée par le Préfet de Kati par la Décision n°87/P-CKATI du 24 juin 2015.

PREMIERE PARTIE
RAPPORT CONSTAT

I. PERIMETRE D'URBANISATION

1.1. Présentation

La ville de Bancoumana est le chef lieu de la Commune rurale de Bancoumana situé dans le cercle de Kati et dans la région de Koulikoro.

Les limites du périmètre d'urbanisation de la ville de Bancoumana correspondent à celles de la Commune rurale de Bancoumana, située dans la deuxième région administrative du Mali (Koulikoro).

La commune rurale de Bancoumana fait partie de l'aire géographique du Mandé.

La ville de Bancoumana se situe entre les 12°12'13.04'' de latitude Nord et 8°16'1.48'' de longitude Ouest.

Située au cœur du Mandé, la ville est facilement accessible par la route nationale N°26 (RN 26) reliant Bamako à Kangaba. Elle est limitée :

- au Nord par la Commune rurale de Siby (Cercle de Kati) ;
- au Sud, par la Commune rurale de Minidian (Cercle de Kangaba) ;
- au Sud Ouest, par la Commune urbaine de Karan (Cercle de Kangaba) ;
- à l'Est, par la Commune rurale du Mandé (Cercle de Kati) et le fleuve Niger ;
- à l'Ouest, par la Commune rurale de Naréna (Cercle de Kangaba).

La population de la Commune a été estimée à 23 577 habitants en 2009, avec une superficie de 573 km², soit une densité de 41,15 habitants/km².

La commune de Bancoumana est composée de la ville de Bancoumana et de treize (13) autres villages qui sont: Djiguidala, Gonsolo, Keniéroba, Kollé, Madina, Missira, Nankilabougou, Niaganabougou, Niamé, Ouoronina, Samako, Téma et Tiecko.

Les informations sur les villages de la commune sont indiquées dans le tableau ci- après:

Tableau n°01 : Villages de la Commune, populations, distances par rapport à la ville de Bancoumana et leurs coordonnées géographiques

N°	Village	Population	Distance (km)	Coordonnées géographiques	
				Longitude Ouest	Latitude Nord
1	Djiguidala	791	13	8°22'20.01"	12°14'12.97"
2	Gonsolo	954	16	8°23'40.84"	12°15'53.31"
3	Keniéroba	1589	13	8°19'52.02"	12° 6'43.43"
4	Kollé	1924	4	8°14'37.66"	12°13'59.90"
5	Madina	450	18	8°22'27.58"	12° 3'9.79"
6	Missira	179	9	8°20'40.13"	12°14'17.60"
7	Nankilabougou	451	4	8°17'39.42"	12°10'17.06"
8	Niaganabougou	1000	8	8°18'23.84"	12° 9'18.73"
9	Niamé	3023	14	8°23'42.65"	12°13'1.57"
10	Ouoronina	1780	23	8°24'4.66"	12° 5'39.95"
11	Samako	2423	5	8°17'11.56"	12°15'39.48"
12	Téma	662	11	8°21'49.82"	12°14'21.83"
13	Tiecko	653	16	8°23'50.11"	12° 8'4.59"

Source : INSTAT Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2009

1.2. Raisons du choix

Les raisons du choix s'expliquent par les échanges économiques intenses entre les villages et la ville de Bancoumana et leur inter dépendance socio-économique et culturelle.

En effet, les populations de ces villages bénéficient des équipements administratifs, scolaires, socio- sanitaires et marchands de la ville de Bancoumana qui est le lieu d'écoulement de leurs produits agro- sylvo pastoraux.

Planche N° 01

Périmètre d'urbanisation



Commune rurale de Siby

Gonsolo

Samako

Djiguidala

Téma

Missira

Vers Bamako

Kollé

Niamé

Bancoumana

Commune rurale du Mandé

Commune rurale de Naréna

Nankilabougou

Naganabougou

Tiecko

Kénioroba

Commune rurale de Nyagadina

Ouoronina

Commune rurale de Minidian

Madina

Commune urbaine de Karan

Vers Kangaba

Légende

- Chef lieu de commune
- Village du périmètre
- Voie à l'intérieur des localités
- Route Nationale RN 26
- Piste
- Limite de la commune et périmètre d'urbanisation
- Limite entre commune
- fleuve Niger

Echelle: 0 2 4 km

Source:
Extrait des cartes topographiques
à l'échelle 1/200 000 de Bamako Ouest

II. HISTORIQUE DE LA VILLE

Faute de document écrit, l'histoire de la ville de Bancoumana est relatée à partir des recoupements de récits.

Suite à un conflit entre les frères Camara dans leur village originaire Nièguèna, la fratrie, séparée en deux groupes migrèrent respectivement vers la Guinée et Bancoumana.

Ainsi, le village de Bancoumana fut fondé vers la deuxième moitié du XIX ème siècle par les Camara, après l'apaisement de la guerre sainte et la résistance contre la pénétration coloniale menées par El hadj Oumar TALL.

Le site de Bancoumana fut découvert par trois (03) frères chasseurs qui sont CAMARA Kolowélen, CAMARA Soridjan et CAMARA Faraban, venus du village de Nièguèna.

Le nom Bancoumana qui signifie «refus de la parole» serait donné par le plus jeune des chasseurs en réaction au refus de proposition de ses frères aînés au moment de baptiser le site.

Les Chefs de village qui se sont succédé sont tous CAMARA: Filasso Bocary, Sirafing Tamba, Doussouba Lamine, Kani Manfa, Nori Boukary, Sira Takadi Fali, Sira Takadi Lamine, Massaran Laye, Tantan Koroumba, Yamoudouba, Nakani Manfa, Nassira Djigui, Niagale Famoro, Magnafing Kadian, Nagnouma Famoudou, Sofa Sina, Tikatigui Makan, Filani Mori, Koloba, Nana Mory et Kaiba depuis Juin 2013.

A la faveur de la décentralisation, Bancoumana devint en 1996 le chef lieu de la Commune Rurale de Bancoumana qui comprend la ville de Bancoumana et treize (13) villages.

La Commune relève administrativement de l'arrondissement de Siby.

La ville n'est pas divisée en quartiers, mais la population se retrouve à travers trois (03) tribus qui sont Kolowéléna, Soridjana et Farabana.

III. EVOLUTION, OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE

3.1. Evolution

3.1.1 Période pré coloniale

Durant cette époque Bancoumana était composé de quelques hameaux dispersés dont les deux principaux étaient situés au Sud de la ville, à l'Est et à l'Ouest de la RN 26 sur une superficie totale de 7 ha 5 a 00 ca . Deux autres hameaux étaient situés au Nord. L'un à l'Est de l'Ecole «A» sur une superficie de 7 a 00 ca et l'autre à l'Ouest de l'OHVN sur une superficie de 5 a 00 ca.

3.1.2 Période coloniale

La ville s'est agrandie durant cette période sur le côté Est de la RN26 entre les deux hameaux installés depuis la période pré coloniale au Sud-Est et au Nord-Est de la route nationale occupant une superficie totale de 26 ha 30 a 00 ca.

3.1.3 Période post coloniale

C'est pendant cette période que la ville s'est beaucoup agrandie du côté Ouest et Nord-Est de la RN26, s'étalant sur une superficie d'environ 169 ha 60 a 00 ca.

Malgré l'apparition des équipements et infrastructures publics durant cette période, la ville n'est toujours pas repartie en quartiers et garde sa forme irrégulière.

3.2. Occupation du site

Le site couvre une superficie d'environ 288,6 ha constituée de trois (03) zones qui sont :

- les zones d'habitat ;
- les zones d'activités;
- les zones vertes.

3.2.1. Zones d'habitat

Elles couvrent une superficie d'environ 271ha qui comprennent le tissu d'habitat dense et le tissu d'habitat en formation. Ces tissus ont fait l'objet d'un plan de réhabilitation approuvé en Octobre 2012, mais qui n'a pas été appliqué. La taille des parcelles varie de 500 à 1 200 m².

•**Tissu d'habitat dense** : d'une superficie d'environ 86 ha, la morphologie est constituée de ruelles tortueuses et structurée par des maisons circulaires en case et des maisons rectangulaires avec des toitures en tôle ondulé. La majorité de celles-ci ne disposent pas de mur de clôture.

L'habitation, de type vernaculaire est constituée par des bâtiments en banco avec des toitures en tôles pour le bâtiment principal et des cases rondes couvertes de paille pour les annexes.

Cependant , on rencontre quelques équipements de proximité (écoles, centre de santé, mosquées, marchés, etc.) construits en dur.

Le tissu se caractérise aussi par :

- la précarité des matériaux de construction ;
- la non clôture de la plupart des concessions ;
- le manque de collecteurs et caniveaux aménagés ;
- l'existence de rues drainantes.

Le tissu a fait l'objet d'un projet de réhabilitation avec une zone de recasement approuvée suivant l'Arrêté n°12-00268 / GRKK-CAB du 03 octobre 2012, mais n'a pas connu de début d'application.

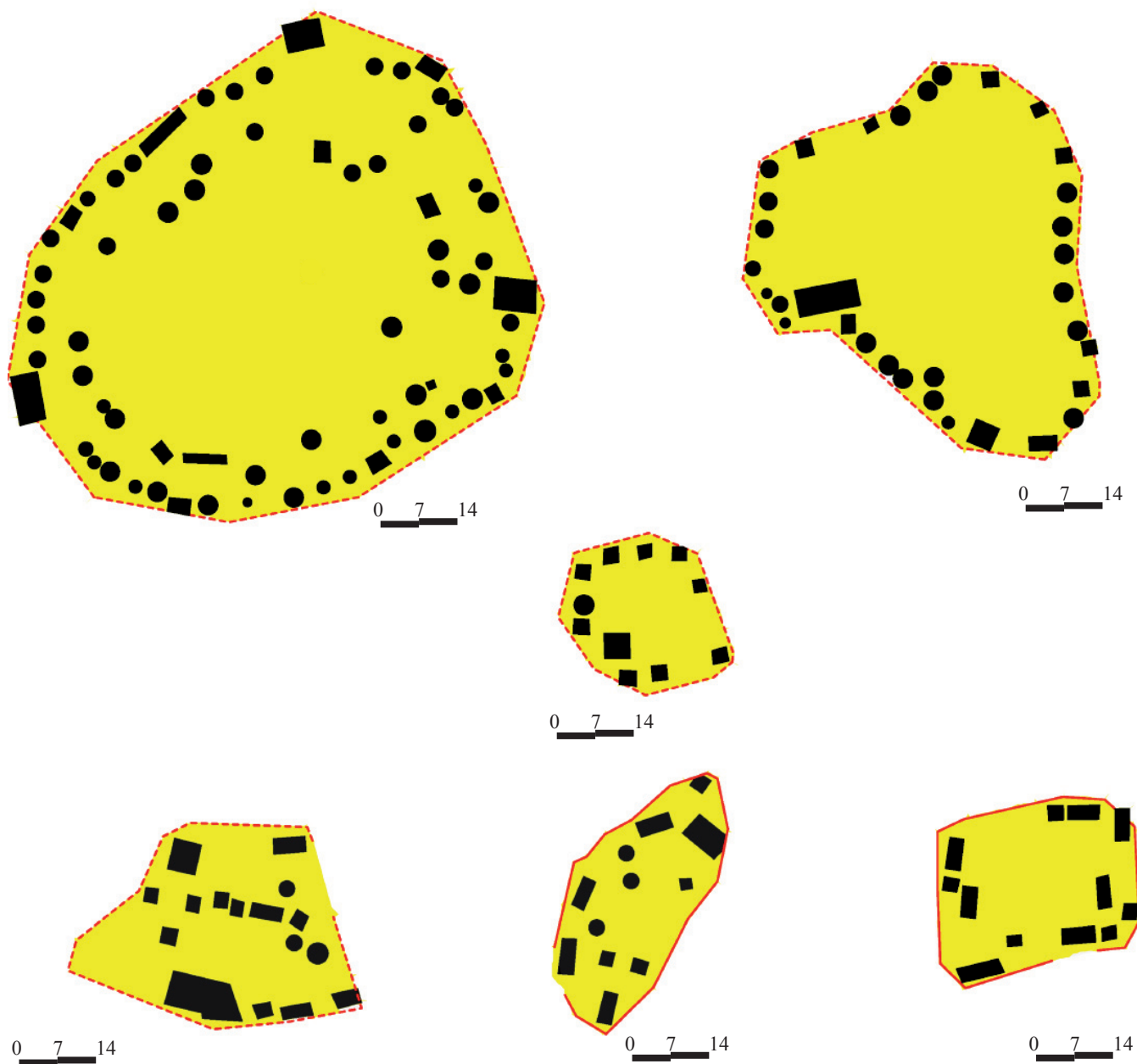
•**Tissus d'habitat en formation** : avec une superficie d'environ 185 ha, ce tissu en formation constitue l'extension de la ville. La morphologie du tissu et les styles de construction sont les mêmes que le tissu dense. Il se caractérise par :

- la dispersion des maisons d'habitation dans une même concession;
- la réalisation des maisons d'habitation en banco et en semi – dur avec toiture en double pente pour le bâtiment principal ;
- le manque de clôture des parcelles.

HABITAT

Schéma 1

Configuration du tissu existant



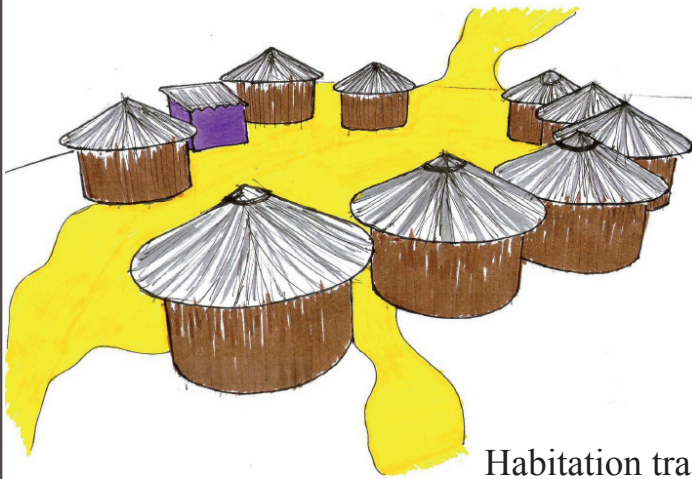
Légende

- Domaine de la concession
- bâtiment
- Clôture
- Sans clôture

Sources: A.U.A Abdaty KOUNTA

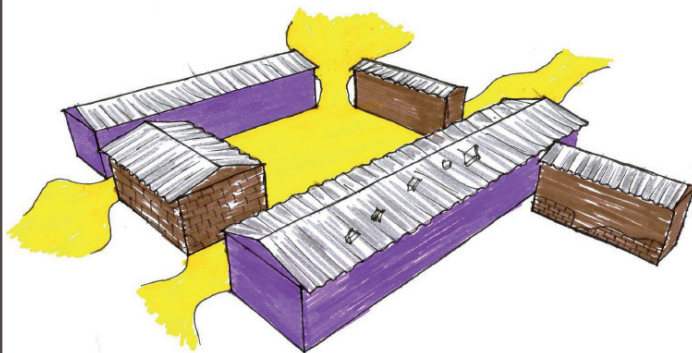
HABITAT

Schéma 2



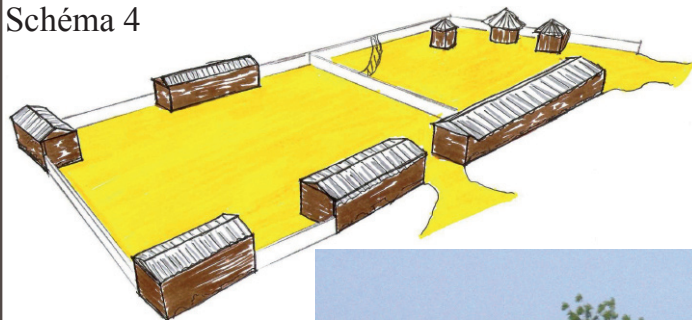
Habitation traditionnelle

Schéma 3



Habitation semi moderne 1

Schéma 4



Habitation semi moderne 2

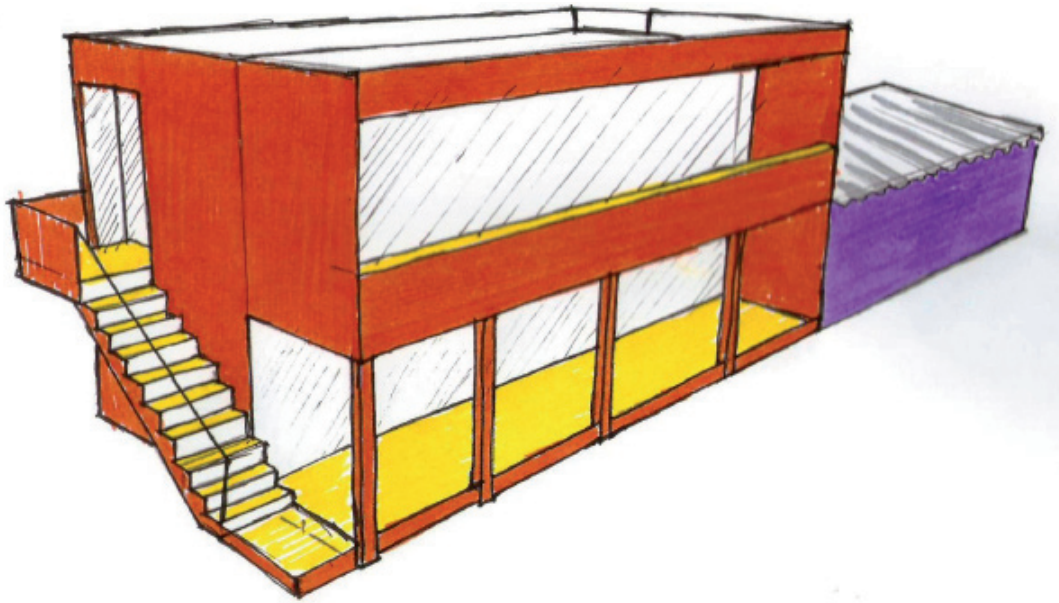


Habitation semi moderne 3

HABITAT

Prototype d'habitation moderne

Schéma 5



Habitation moderne en dur



Habitation moderne en dur



3.2.2. Zones d'activités

D'une superficie d'environ 17 ha, les zones d'activités sont constituées de la zone commerciale et la zone de maraîchage.

- **Zone Commerciale** : d'une superficie d'environ 7 ha située au centre ville de part et d'autre de la RN 26, elle comprend un marché qui constitue le noyau et la grande mosquée.

Le marché est constitué de hangars en bois couverts de paille et de tôle, entouré par des magasins et des boutiques en banco et semi-dur. Il est le seul marché de la ville où se tient la foire tous les lundis. On y rencontre quelques bâtiments en durs couverts de dalles de part et d'autre de la RN 26.

- **Zone de maraîchage** : située à l'Est de la ville non loin de l'ancien noyau, elle occupe une superficie de 10 ha.

- **Zone de culture** : la culture de céréales se pratique aux alentours Nord, Sud et Ouest de la ville. Elle est dominée par le mil, le maïs, le riz, etc.

3.2.3 Zones vertes

Il n'existe pas de zone verte à l'intérieur de la ville. Cependant, on retrouve quelques arbres à l'intérieur des écoles et sur la place du marché.

3.3. Analyse du site

3.3.1. Aspect physique

•**Relief** : relativement plat, le relief de la ville est caractérisé par une plaine, située de part et d'autre de la route de Kangaba. Elle est arrosée et inondée par les eaux de ruissellement.

•**Climat**: de type soudanais, il est caractérisé par l'alternance de deux (02) saisons distinctes, une saison sèche qui dure de novembre à mai et une saison pluvieuse qui va de juin à octobre.

•**Température**: les températures moyennes minima et maxima sont respectivement de 23°C et 39°C.

•**Pluviométrie**: les données relatives à la pluviométrie des cinq (05) dernières années sont indiquées dans le tableau ci - après:

Tableau n° 02 : Pluviométrie des cinq (05) dernières années (2010 – 2014)

N°	Années	2010	2011	2012	2013	2014
	Pluviométrie					
1	Quantité de pluie (mm)	1 135	737,6	1 232,5	853,9	835,5
2	Nombre de jours	57	61	57	55	65

Source : OHVN - Bancoumana

La pluviométrie annuelle la plus élevée a été enregistrée en 2012 et la plus déficitaire en 2011.

•**Vents** : les types de vent rencontrés sont l'harmattan et la mousson. Leur sens dominant est de Nord-Est et Sud-Ouest. L'harmattan couvre une période de plus de huit mois.

•**Végétation et sols** : la végétation se caractérise par une strate arborée couvrant en moyenne une superficie de 2 857ha. Elle est également marquée par l'existence de forêts clairsemées, dominées par des grands arbres tels que le karité, le néré, le caïlcédrat et le manguier. La végétation herbacée est très dense, propice à l'élevage.

Les informations sur les espèces végétales dans la localité sont indiquées dans le tableau ci-après:

Tableau n° 03: Espace Végétales rencontrées

N°	Noms Scientifiques	Noms Vernaculaires	Ebénier Noms Français
1	Parkia biglobosa	Néré	Néré
2	Elaeis guineensis	N'té	Palmier
3	Borassus ethiopian	Sébé	Ronier
4	Pterocapus érinacens	Véné	Guénou
5	Afzelia africana	Lingué	Fabacéae
6	Acacia Sénégal	Guomi	Gomier blanc
7	Viletaria paradoxa	Chi	Karité
8	Bombax costatum	Boumbou	Kapokier
9	Chaya Sénégalensis	Djala	Cailcedrat
10	Anogeissus leocarpus	N'galama	Bouleau d'Afrique
11	Isoberlinia doka	Choo	Cho ou Sau
12	Danielle oliveri	Sana	Saucissonnier
13	Cordyla pinata	Dougoura	Duguré
14	Diospiros mespiliformes	Sounsou	Ebénier
15	Cola-Cordifolia	N'Tabanoko	-
16	Sterculia-Cordifolia	Tabacounba	-

Source: Service Eaux et Forêt-Siby

Quant aux sols, ils sont limoneux et argileux dans la majeure partie de la ville et latérique dans la partie Ouest.

- **Faune** : elle est constituée d'espèces animales variées. On y rencontre: les lapins, les perdrix, les rats sauvages et les écureuils.

- **Hydrographie** : il n'existe pas de cours d'eau aux environs immédiats. Cependant le fleuve Niger est situé à sept (07) km à l'Est de la ville.

3.3.2. Contraintes

- **Contraintes physiques** : il n'existe pas de contrainte physique majeure aux environs de la ville pour une future urbanisation. Le terrain est relativement plat. Toutefois, il existe une mare au Sud-Ouest de la ville d'une superficie d'environ 0,6 ha sur la route de Kangaba. Elle constitue le réceptacle des eaux de ruissellement et le site de confection des briques en terre et en ciment. Il existe également un aménagement hydro-agricole au Sud-Est en dehors de l'aire d'étude.

- **Contraintes Juridiques**: aucune contrainte juridique n'a été constatée dans la ville et ses environs.

- **Contraintes culturelles**: il n'existe pas de contraintes culturelles. Cependant, on note la présence de cinq (05) arbres (une colo cordifolia «tabanoko», 2 baobabs, 1 tamarinier et un Diospiros mespiliformis «Sounsou») interdits d'abattage.

3.3.3. Problématiques foncières

Les attributions de terrains se font toujours de façon coutumière.

Les extensions se sont faites au coup par coup au gré des disponibilités foncières.

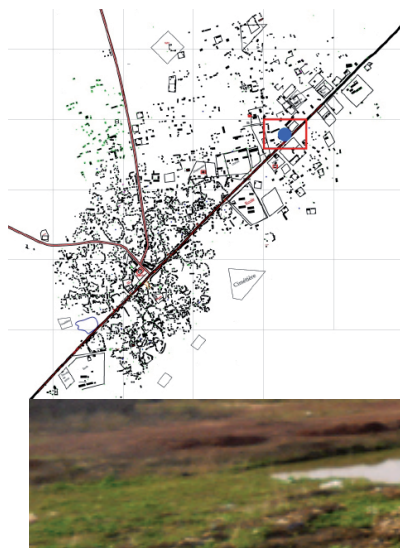
Le développement spatiale de la ville a été marqué par un gâchis de terrains sans le minimum de viabilisation. Aucune opération structurante de voirie n'a suivi.

Au cours des dernières années, l'urbanisation a été marquée par une poussée de la ville le long de la route nationale après son bitumage.

La mairie de la ville a du mal à faire appliquer la loi en matière d'attribution foncière. Elle passe par les autorités coutumières pour procéder aux opérations d'urbanisme . Elle reconnaît que dans la pratique les décisions du chef des terres «Dugu Kolotigui» priment sur son autorité malgré sa légitimité.

Les attributions coutumières génèrent beaucoup de chevauchement entre les parcelles et sont sources de conflits.

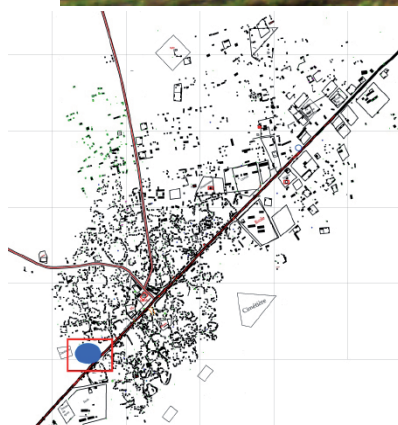
CONTRAINTES PHYSIQUES



Localisation de la dépression



N°7



Dépression due à l'aménagement de la RN 26



N°8

Mare

IV. DEMOGRAPHIE**4.1. Composition de la population**

La population de la ville de Bancoumana est composée essentiellement de Malinkés, de Peulhs et de Bambaras. La langue la plus parlée est le malinké. L'islam est la religion dominante.

4.2. Structure de la population

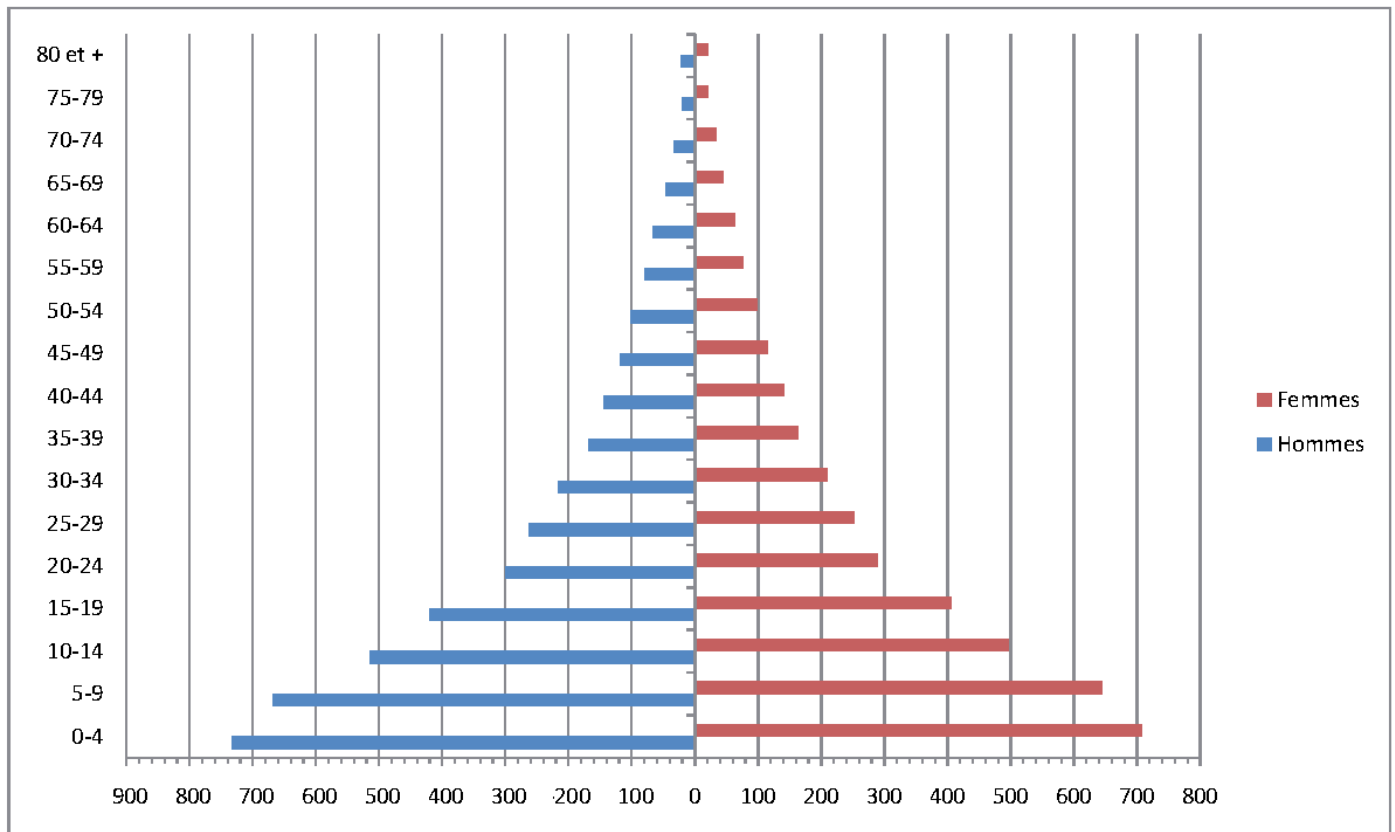
Selon le recensement général de la population et de l'habitat du Mali de 2009, la répartition de la population par tranche d'âge et par sexe est indiquée dans le tableau ci-après:

Tableau n° 04 : Structure de la population par tranche d'âge et par sexe

N°	TRANCHE D'AGE	SEXE		TOTAL
		Masculin	Féminin	
1	0-4	733	708	1 441
2	5-9	668	645	1 313
3	10-14	514	496	1 010
4	15-19	420	405	825
5	20-24	300	290	590
6	25-29	262	253	515
7	30-34	217	210	427
8	35-39	168	163	331
9	40-44	145	141	286
10	45-49	119	116	235
11	50-54	101	98	199
12	55-59	79	76	155
13	60-64	66	63	129
14	65-69	46	44	90
15	70-74	34	34	68
16	75-79	21	20	41
17	80 et +	22	21	43
	TOTAL	3 915	3 783	7 698

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Mali de 2009 (RGPH 2009).

Pyramide des âges de la ville de Bancoumana



Il ressort de la pyramide que la population est très jeune car la tranche d'âge de 0 à 29 ans représente près de 74% de la population de la ville. La tranche d'âge supérieure ou égale à 65 ans ne représente que 3%. La population masculine (50,9%) est légèrement supérieure à la population féminine (49,1%).

Les informations relatives à la population de la ville de Bancoumana, sur la structure des ménages et des concessions sont indiquées dans le tableau ci-après:

Tableau n° 05: Population, ménages et concessions

N°	Année	Population			Ménages	Concessions	Personnes par ménage	Personnes par concession	Ménages par concession
		H	F	T					
1	1976	1 997	2 153	4 150	734	392	5,7	10,6	1,9
2	1987	2 465	2 660	5 065	717	369	7	13,7	1,9
3	1998	3 518	3 470	6 988	925	446	7,5	15,7	2,4
4	2009	3 915	3 783	7 698	831	504	9,3	15,3	1,6

Source: INSTAT., RGPH 1976, 1987, 1998 et 2009.

En 1976, la population masculine était de 48,1% contre 51,9% des femmes.

En 1987, la population masculine était de 47,5% contre 52,5% des femmes.

En 1998, la population masculine était de 50,4% contre 49,6% des femmes.

En 2009, la population masculine était de 50,9% contre 49,1% des femmes.

Il ressort de ces données qu'en:

- 1976 et 1987, la population féminine était supérieure à la population masculine;
- 1998, la population masculine et la population féminine étaient sensiblement égales;
- 2009, la population masculine est supérieure à la population féminine.

L'augmentation de la population masculine serait due à l'arrivée à Bancoumana des populations rurales des villages riverains et le départ en partie de la population féminine dans les grandes villes.

Le nombre de concessions est passé de 392 en 1976 à 504 en 2009.

Le nombre de ménages est passé de 734 en 1976 à 831 en 2009.

Le nombre de personnes par concession est passé de 10,6 en 1976 à 15,3 en 2009.

Le nombre de ménages par concession est passé de 1,9 en 1976 à 1,6 en 2009.

Il ressort de ces deux derniers phénomènes que la population augmente vite mais les familles ont tendance à s'éclater.

4.3. Mouvements migratoires

L'émigration se fait en grande partie en direction du District de Bamako, des mines d'or, de l'Espagne, de la France et de l'Italie.

Les immigrations proviennent surtout des villages de la Commune de Bancoumana et de celle de Karan.

4.4. Evolution, taux d'accroissement et projection de la population

Selon les résultats définitifs des quatre (04) recensements généraux de la population et de

l'habitat, la population de la ville de Bancoumana était de:

- 4 150 habitants en 1976 ;
- 5 065 habitants en 1987 ;
- 6 988 habitants en 1998 ;
- 7 698 habitants en 2009.

Le taux moyen d'accroissement observé est de :

- 1,83% entre 1976 et 1987 ;
- 2,97% entre 1987 et 1998 ;
- 0,88% entre 1998 et 2009.

La diminution du taux d'accroissement est due à l'exode rural.

D'après la Direction Naionale de la population, la ville de Bancoumana a une population de 9 443 personnes en 2015 et aura 16 069 habitants en 2035.

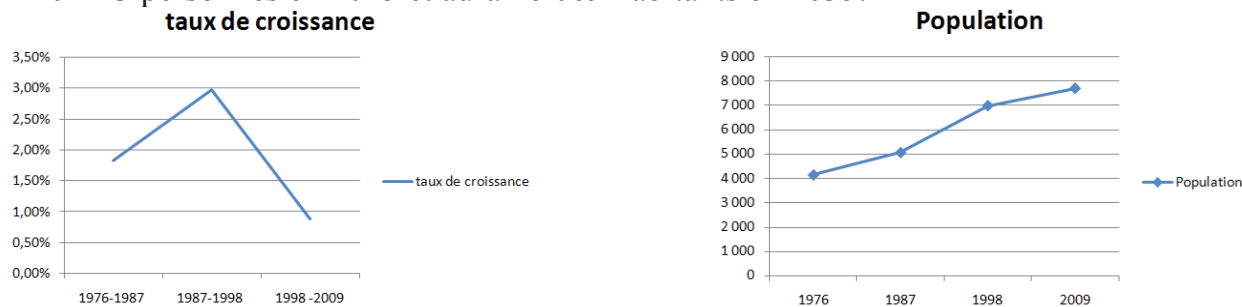


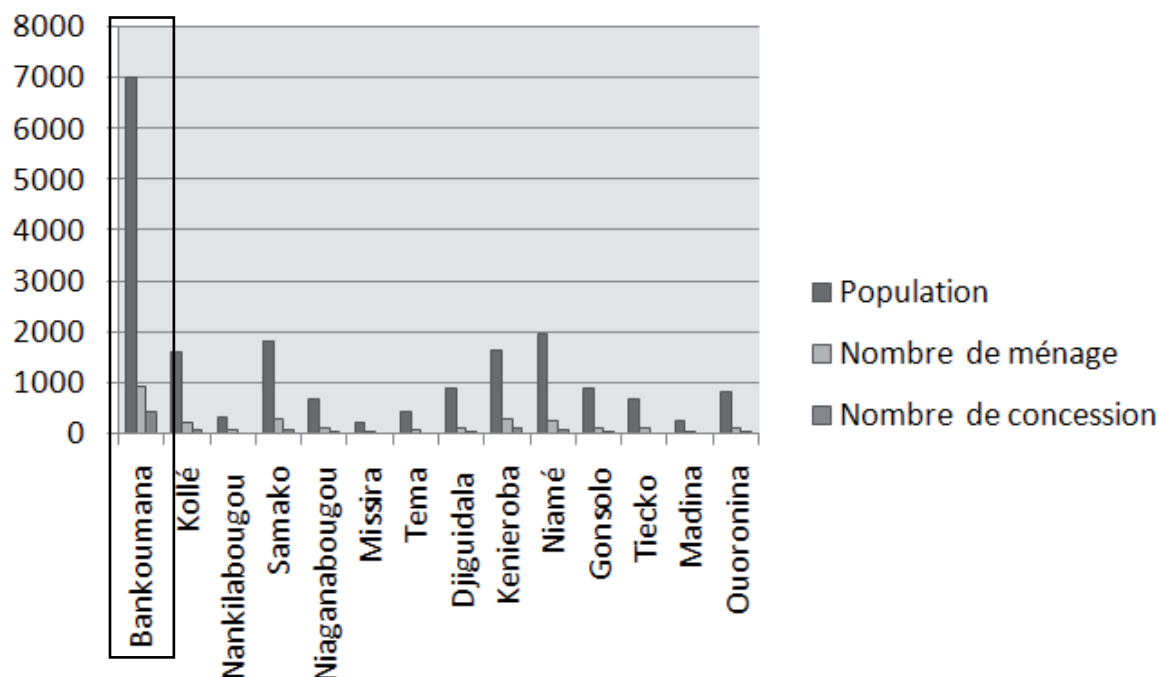
Tableau n° 06: Projection de la population

N°	ANNEE	POPULATION
1	2009	7 698
2	2015	9 443
3	2025	12 462
4	2035	16 069

Source : Direction Naionale de la population

Entre 2016 et 2035, soit 20 ans, la population supplémentaire à loger, pendant cette période sera de 6 626 personnes.

Diagramme de la population de la commune de Bancoumana (RGPH 2009)



V. ECONOMIE

Les secteurs d'activités économiques de la ville de Bancoumana et environs sont :

- le secteur primaire ;
- le secteur secondaire ;
- le secteur tertiaire.

5.1. Secteur Primaire

Il est le secteur le plus important à travers l'agriculture, l'élevage, la pêche et la foresterie.

5.1.1. Agriculture

Elle comprend des cultures céréalières, des cultures de rente, des cultures maraîchères et de l'arboriculture.

- **Cultures céréalières:** elles sont pratiquées de façon extensive. Les principales céréales cultivées sont : le maïs, le mil, le sorgho et le riz.

- **Cultures de rente:** ce sont le niébé, l'arachide et le coton, le sésame et le dah.

- **Cultures maraîchères:** Elles sont pratiquées sur des surfaces non aménagées au Sud-est de la ville. Les spéculations concernent la tomate, l'aubergine, le piment, le melon, le concombre, le gombo, la pastèque, la patate douce, le manioc, la courge, la courgette, le chou, la laitue, le poivron, l'ognon et la pomme de terre.

Les plaines aménageables sont importantes dans les environs de la ville de Bancoumana. Elles constituent une potentialité pour les populations. Ce potentiel agricole est très énorme mais sous exploité à cause du manque de maîtrise de l'eau. Selon l'OHVN, la commune a une capacité de 13 550 hectares de terres irrigables.

Le tableau ci-après illustre les données sur les campagnes agricoles des trois (03) dernières années de la commune de Bancoumana:

Tableau n° 07: Productions et Rendements

Années Cultures	2012 – 2013			2013 – 2014			2014 – 2015		
	Sup (ha)	Rend. (Kg/ha)	Prod. (tonne)	Sup (ha)	Rend (Kg/ha)	Prod. (tonne)	Sup (ha)	Rend (Kg/ha)	Prod. (tonne)
Mais	26,95	1983	5344	2776	2075	5760	3136	1949	61121
Mil	-	-	-	247	807	199	307	956	293
Sorgho	-	-	-	2222	854	1998	2563	909	2330
Riz	1619	513	830	1542	473	799	1465	Sinistre	
Coton	193	907	175	266	950	253	373,5	325	869
Niébé	-	-	-	1055	584	616	1070	662	708
Arachide	2800	2985	8358	2809	1073	3014	2736	1060	2900

Source : OHVN- Bancoumana

N°9



Agriculture

- Arboriculture : elle constitue un véritable potentiel non mis en valeur par les habitants de Bancoumana. Elle est pratiquée de façon professionnelle par des investisseurs venant de Bamako sur les terres agricoles à la périphérie de la ville.

Les principales espèces plantées sont : le manguier, l'anacardier, le bananier et l'oranger.

Le manguier et l'anacardier sont des plantes qui procurent aux familles des rentrées financières importantes.

Les produits de l'arboriculture sont majoritairement exportés à Bamako et en Mauritanie.

N°12



Arboriculture (oranger)

5.1.2. Elevage

L'élevage pratiqué est de type extensif, essentiellement basé sur les bovins. Il occupe une place importante dans l'économie familiale. Quelques fermes avicoles sont en cours d'installation dans les environs de la ville.

Le cheptel est composé de : bovins, ovins, caprins, asins, équins, porcins et volailles. Les produits de l'élevage sont vendus sur le marché local.

Les conflits entre éleveurs et agriculteurs sont fréquents, surtout dans la partie Sud de la ville, dans les plaines agricoles. Cette situation est due à l'absence de piste pour les animaux et de zone de pâturage réservées.

Il n'existe pas de marché à bétail dans la ville. Cependant, les animaux sont vendus le jour de la foire sous un hangar sur les servitudes de la RN26 au niveau de la grande mosquée.

Il existe un parc de vaccination non aménagé. Les animaux sont vaccinés dans les concessions.

L'aire d'abattage existante à côté de la centrale électrique n'est plus opérationnelle, à cause de sa proximité des habitations.

N°10



Elevage

5.1.3. Pêche

L'existence du fleuve Niger et des dizaine de marigots dans la Commune de Bancoumana constituent un atout majeur pour la pêche. Cette activité pratiquée par des Somonos et certaines couches de la population permet leur sédentarisation.

Les espèces pêchées sont : les silures, les carpes, les bourgeons, etc. Le poisson est vendu frais, séché ou fumé.

Les produits de pêche sont pour la plupart destinés aux marchés de Bamako et aux zones minières du Cercle de Kangaba.

Les pêches collectives sont organisées par la population sur certains marigots entre les mois de janvier et avril.

5.1.4. Ressources forestières

Les principales ressources forestières sont : le néré, le karité, le zaban, le tamarin, le Sterculia-Cordifolia (Tabakoumba), la Cola-Cordifolia (Tabanoko), le bois d'énergie et de charbon.

L'exploitation des bois d'œuvre est effectuée par les menuisiers de la place.

5.1.5. Ressources Fauniques

Les ressources fauniques existantes sont : l'antilope, le lièvre, la perdrix, le singe, le phacochère, la pintade, le cynocéphale, les écureuils, la taupe, les reptiles, l'hyène, la chèvre sauvage et le canard sauvage.

5.1.6. Atouts et faiblesses du secteur primaire

• Atouts :

- l'existence de terres agricoles et de plaines aménageables ;
- l'existence de structures d'encadrement agricole (OHVN, Service de l'Agriculture, le sous-secteur de l'Agriculture, An ka SENE) ;
- l'existence du fleuve Niger et des cours d'eau dans la Commune ;
- l'existence de la coopérative des éleveurs et d'un centre de collecte de lait ;
- l'existence d'un parc à bétail ;
- l'abondance des aliments pour bétail (foins, tige des céréales cultivés, feuille d'haricot...) ;

• Faiblesses :

- l'irrégularité de la pluviométrie ;
- la dépendance aux aléas climatiques ;
- la dégradation des sols ;
- la dégradation de la plaine aménagée ;
- la non application des textes en matière de politique foncière dans le milieu rural ;
- le manque de points d'eau aménagés pour l'abreuvement du cheptel ;
- la difficulté d'accès aux soins des services vétérinaires (Poste vétérinaire) ;
- le manque de piste de parcours (bétails) ;
- la surexploitation des ressources forestières et fauniques ;
- le manque d'étang piscicole aménagé.

5.2. Secteur secondaire

Il comprend l'industrie et l'artisanat.

5.2.1. Industrie

Le secteur industriel n'est pas développé. Il existe une seule (01) micro-industrie pour la transformation de noix de karité créée par la coopérative «Chi Ton». Elle a commencé ses activités en 2008, avec la transformation d'environ 4,5 tonnes de noix de karité par an et dépasse aujourd'hui les 6 tonnes par an. Les produits issus de cette transformation sont le beurre et l'huile de karité.

Ces produits sont vendus sur les marchés de Bancoumana, à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

5.2.2. Artisanat

Il constitue la principale activité du secteur secondaire. Plusieurs corps de métiers (les forgerons, les menuisiers, les soudeurs, les teinturières, les potiers, les bouchers, les mécaniciens, réparateurs, les photographes, les couturiers, les bijoutiers, les maçons, les confectionneurs de briques et les coiffeurs) sont présents dans la ville. Certains artisans se sont regroupés en association. Les produits artisanaux sont écoulés sur les marchés de la commune.

Les informations sur l'effectif des artisans de la ville inscrits à l'association des artisans sont indiquées dans le tableau ci – après:

Tableau n° 8: Effectif des artisans de l'Association -Ville de Bancoumana

N°	Artisans	Nombre
1	Forgerons	8
2	Menuisiers métalliques	5
3	Tailleurs	5
4	Mécaniciens	8
5	Menuisiers bois	5
6	Maçons	4
7	Coiffeurs	1
8	Vulgarisateurs	5
9	Réparateur de téléphone	1
	TOTAL	42

Source : Association des artisans de Bancoumana 2015.

N°13



Unité artisanale de transformation du Karité

5.2.3. Atouts et faiblesses du secteur secondaire

• **Atouts :**

- la disponibilité d'espace ;
- la facilité d'accès et la proximité à la capitale Bamako.

• **Faiblesses :**

- l'insuffisance des ressources humaines compétentes et qualifiées ;

- la faiblesse de structure d'accompagnement ;
- l'inexistence de maisons d'artisans ;
- l'insuffisance des outils de travail.

5.3. Secteur tertiaire

Il est constitué par le commerce, le transport, l'administration, les projets et ONG et le tourisme.

5.3.1. Commerce

Il est surtout dominé par le commerce des produits importés et exportés.

• Importations :

Les produits importés sont :

- les denrées alimentaires: sucre, thé, riz, farine, huile, lait, café, pâte alimentaire, biscuits, bonbons ;
- les intrants agricoles : engrais, insecticides, herbicides, fongicides, semences.

La quincaillerie représente aussi une part moins importante, composée de :

- ciment ;
- fer ;
- tôles ;
- pointes ;
- peinture, etc.

Les produits pétroliers sont composés de :

- essence ;
- gasoil ;
- pétrole.

• Exportations :

Les produits exportés sont :

- les céréales : maïs, mil, sorgho et riz ;
- les produits maraîchers : oignon, patate douce, igname ;
- les tubercules : pomme de terre, taro, etc;
- les produits de cueillette : noix de karité, zaban, graine de néré, etc ;
- les cultures industrielles: noix d'acajou, arachide, mangue, etc ;
- les matériaux de construction : sable et gravier du fleuve.

Le marché de Bancoumana constitue le principal pôle commercial de la commune rurale. Il

est géré par la mairie en collaboration avec une association des commerçants.

Le Lundi est le jour de foire de Bancoumana. En dehors de ce jour, le marché reste relativement animé durant toute la semaine.

En 2014, le marché comptait 340 étales, 65 boutiques et 104 hangars appartenant tous aux particuliers.

N°11



Commerce (marché)

5.3.2. Transport

Le secteur du transport n'est pas organisé à Bancoumana malgré l'existence d'une association de transporteurs. Cependant, il existe des moyens de transport entre Bancoumana et les autres villages de la commune et la ville de Siby les jours de foire. L'axe Bancoumana-Bamako est assuré tous les jours par les mini-cars.

Le transport des marchandises est assuré par les charrettes à traction asine, les tricycles (motos-taxi), les mini-cars et les camions.

Il n'existe pas de gare routière proprement dite dans la ville. La circulation n'est dense que le jour de foire.

5.3.3. Services

Les services de Bancoumana sont :

- Services administratifs : la Mairie ;
- Services techniques : le CSCOM, l'OHVN, le Poste des eaux et forêts, le Poste de Sécurité de la Gendarmerie et le poste de la Douane ;
- Services financiers : voir tableau N° 9 ci-dessous

Tableau n° 9 : Institutions financières

N°	Nom	Domaine d'intervention
1	6S Grapes	Epargne, crédit
2	Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit Auto Gérée (CVECAUG)	Epargne, crédit
3	ORANGE Money	Transfert d'argent
4	TONUS	Epargne, crédit
5	Soro Yiri Wa So	Epargne, crédit

Source : AUA-Abdaty-KOUNTA

N°14



Caisse urbaine d'épargne et de crédit

5.3.4. Projets et Organisations non gouvernementales (ONG)

La liste des projets ONG et leurs domaines d'intervention sont indiqués dans le tableau ci après:

Tableau n° 10: Projets et ONG et leurs domaines d'intervention

N°	Nom	Domaine d'intervention
1	Plan Mali	Aide à l'Enfance, Santé, l'Education
2	Projet Palu	Santé
3	Collectif des Femmes pour l'Education l'Assainissement et la Santé Familiale (COFESFA)	Aide aux femmes, Santé et micro crédit
4	International Rescu Committee (IRC)	Santé
5	Clinique Juridique DEME SO	Formation des Groupements Féminins et Aide à l'Enfance
6	Groupe Recherche Action Développement Communautaire (GRADECOM)	- Education, hydraulique, crédit d'épargne

Source : Mairie de la Commune Rurale de Bancoumana

5.3.5. Tourisme

L'activité touristique est peu développée dans la ville de Bancoumana et ses environs. Cependant il existe des potentialités touristiques parmi lesquelles on peut citer :

- la base nautique au bord du fleuve à environ sept (7) km de la ville;
- le site Molobalini (bois sacré pour le châtiment);
- les cinq (5) arbres sacrés.

5.3.6. Atouts et faiblesses du secteur tertiaire

• Atouts :

- l'existence d'une association des commerçants ;
- l'existence d'une association des transporteurs ;
- la facilité d'accès de la ville.

• Faiblesses :

- le manque de locaux pour certains services ;
- l'insuffisance de ressources humaines qualifiées ;
- l'insuffisance d'alimentation en électricité ;
- l'insuffisance et la vétusté des moyens de transport ;
- l'insuffisance de coordination entre les institutions financières
- l'exode rural.

N°15



Base nautique de Bancoumana

VI. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT

6.1. Voirie

La voirie est constituée d'une voie primaire, de voies secondaires et de voies tertiaires.

6.1.1. Voie Primaire (VP) - RN 26

Elle est constituée par une seule route nationale RN 26 qui est la principale voie d'accès de la ville voire de la commune.

Traversant la ville de Bancoumana sur toute sa longueur d'Est en Ouest sur une distance d'environ 5km, elle la relie d'une part à Bamako et d'autre part à Kangaba et à la frontière de la Guinée (Dioulafoundou). La route est aménagée en bitume avec une chaussée de 7 m et des accotements de 1,5m et une emprise variable de 20 à 40 m.

6.1.2. Voies secondaires (VS)

Elles sont constituées par les différentes pistes et leurs pénétrantes dans la ville et de quelques rues qui de part leur position et leur fréquentation jouent un rôle important au niveau du réseau.

- Voies secondaires aménagées en latérite.

- **Voie secondaire -VS 3:** elle débute au niveau du jardin d'enfants sur la RN 26 pour aboutir à la VS6 (Piste de Naréna) au niveau de la centrale électrique, elle a une distance de 0,5km avec une emprise de 5m;

- **Voie secondaire -VS 5:** elle débute au niveau de la voie secondaire VS8 (piste de Siby) pour aboutir sur la RN26 au niveau de la station "LAURENT" sur une distance 0,8km avec une emprise variant de 3 à 4m;

- **Voie secondaire -VS 6:** elle est la pénétrante de la piste de Naréna et aboutit sur la RN26 au niveau du marché sur une distance d'environ 0,9km avec une emprise de 9m;

- **Voie secondaire - VS 8:** elle débute au niveau de la voie secondaire VS6 (piste de Naréna) et constitue la pénétrante de la piste de Siby. Elle a une longueur d'environ 2km dans la ville et une emprise de 9m.

- Voies secondaires non aménagées

- **Voie secondaire - VS 1:** elle débute au niveau de la VS6 derrière le cimetière pour aboutir sur la VS8 en face de la famille de NIAGANA Fodé sur une distance de 0,5km avec une emprise de 4m;

- **Voie secondaire - VS 2:** elle débute de la RN26 au niveau de la mare et relie la ville au fleuve, au village des pêcheurs (Somonoso) et au bac de traversé. D'une longueur de 5km, son emprise varie de 5 à 6m;

- **Voie secondaire -VS 4:** elle débute à partir de la RN 26 au niveau du marché en passant par le coté Ouest de la mosquée pour aboutir sur la VS9 au niveau des jardins maraîchers. Elle a une longueur d'environ 0,6km avec une emprise de 4m ;

- **Voie secondaire -VS 7:** elle débute au niveau de la VS8 en passant par le coté Nord du dispensaire pour aboutir à la VS5. Elle sert d'accès au village de Bali avec une longueur de 1,20km dans la ville pour une emprise variant de 4 à 5m ;

- **Voie secondaire -VS 9:** elle débute au niveau du jardin d'enfant de l'école B sur la RN 26 en passant par le coté Nord du cimetière pour rejoindre la RN 26 derrière le poste de contrôle. Elle a une longueur de 6km avec une emprise variant de 4 à 5m ;

- **Voie secondaire - VS 10:** elle va de la RN 26 au niveau de l'immeuble abritant le bureau du parti RPM pour aboutir sur la VS9 au niveau des jardins maraîchers, sur une distance de 0,5km avec une emprise variant de 4 à 5m;

- **Voie secondaire -VS 11:** elle va de la RN 26 au niveau de l'immeuble abritant le bureau du parti RPM pour aboutir sur le cimetière à l'Est, sa longueur est d'environ 0,3km pour une emprise de 4m;

- **Voie secondaire - VS 12:** elle va de la RN 26 au niveau de la Mairie pour aboutir sur la VS9 au niveau du terrain de sport avec une emprise de 4m.

6.1.3. Voies tertiaires

Toutes les autres voies sont des voies tertiaires. Elles sont constituées de ruelles sinueuses, étroites et non aménagées.

6.1.4. Ouvrages d'art

Les ouvrages d'art existants sont au nombre de cinq (05). Ils sont tous réalisés en béton armé et sont en bon état.

Quatre ouvrages d'art en béton sont localisés sur la RN 26, un cinquième ouvrage d'art est situé à l'intersection de la voie secondaire (VS6) et la voie secondaire (VS8).

VOIRIE



N°16



N°17

Voie primaire en bitume (RN26)



N°18

Voie Sécondaire en laterite



N°19

Voie tertiaire argileuse



N°20

Ouvrage en béton armé à la sortie Ouest de la ville



N°21

Ouvrage en béton armé au marché

6.2. Réseaux divers

6.2.1. Alimentation en eau potable

La ville ne dispose pas de réseau d'adduction d'eau. La population s'approvisionne en eau à partir des forages, des puits à grands diamètre et des puits traditionnels:

- les forages, au nombre de (15) dont treize (13) équipés de pompe manuelle en bon état, un (F10) non équipé et deux (02) négatifs (F3 et F11).

- les puits à grands diamètre, au nombre de onze (11) dans la ville. Exceptée la consommation, les eaux de ces puits sont utilisées pour les besoins domestiques.

- les puits traditionnels : chaque concession de la ville compte au moins un puits. Celui de la mairie est équipé d'une pompe.

Selon les habitants, les eaux des puits de l'ancien noyau de la ville ne sont pas potables à cause de la pollution de la nappe phréatique par des eaux usées.

Certains recueillent l'eau de pluie pendant l'hivernage.

Un projet de château d'eau de 20m³ est en construction à la sortie ouest de la ville vers Naréna. Le premier forage exécuté a un débit de 9m³ /H et la recherche du complément est en cours.

6.2.2. Alimentation en électricité

Il existe un mini réseau d'électricité dans la ville installé par l'entreprise ACCESS Sarl (spécialisé en électrification rurale) en collaboration avec AMADER. Ce réseau est constitué par :

- une centrale : elle a une production de 75,258kva et comprend un groupe électrogène d'une capacité de 54,5kva, des panneaux solaires d'une capacité de 35kva crête de 28 batteries, de 9 onduleurs;

- un réseau: il mesure 10,03km de ligne, compte 250 poteaux (15 en béton et 235 en distripole), 60 lampes d'éclairage public. Le réseau fonctionne de façon discontinue : le matin de 9h à 16h et le soir de 19h à 23h, soit 11h sur 24h;

- des abonnés : au nombre de 120. La consommation journalière est de 47 573, 436kva avec 80 demandes. La puissance installée est prévue pour 300 ménages et en continu. La couverture est insuffisante à cause de l'inaccessibilité de certaines concessions (manque de voie).

Par ailleurs certains particuliers s'alimentent avec des panneaux solaires individuels ou des groupes électrogènes.

ALIMENTATION EN EAU



Forage équipé de pompe manuelle



Forage équipé de pompe manuelle (pompe hors service)



Puits traditionnel

ALIMENTATION EN ELECTRICITE



N°25

Centrale électrique hybride (AMADER)



N°26

Générateur électrique (250 KVA)



N°27

Poteaux électriques



N°28

Panneau solaire privé sur le toit

6.2.3. Télécommunications

Le réseau de télécommunication est constitué par la télévision ORTM, la radio, le RAC, le téléphone, la poste et l'internet.

- **ORTM:** la ville ne dispose pas d'antenne TV, elle reçoit les signaux à partir des antennes TV de Bamako, avec une qualité de réception mauvaise, compte tenue de la distance.

- **Radio:** la ville dispose d'une radio communale (Radio Sendougou) qui émet en modulation de fréquence sur 103,8 MHz avec une portée de 70km de rayon. Cette radio locale n'est pas protégée de paratonnerre. En plus de ses propres ressources, elle bénéficie de l'appui des projets dans la localité, la mairie et de quelques partenaires privés. La radio émet de 8h à 10h et de 18h à 22h. Pour les grands évènements, elle fait la synchronisation avec d'autres radios internationales et nationales.

Par ailleurs la plupart des radios de Bamako sont captées à Bancoumana.

- **Réseau Administratif de Communication (RAC):** la ville possède deux (02) RAC, un au niveau de OHVN et l'autre au niveau de l'Association FABEMA. Les deux (02) sont en panne.

- **Téléphone :** SOTELMA-MALITEL : la sotelma est présente dans la ville avec le téléphone Wassa et GSM. Une antenne est située au Nord-Ouest de la ville.

La Société ORANGE est aussi présente dans la ville en GSM avec une antenne située au Nord-Est de la ville.

- **Poste:** il n'y a pas de bureau de poste à Bancoumana. La ville relève du bureau de poste de Siby.

- **Internet:** la 3G+ Malitel et Orange sont disponibles et certains services sont même équipés de Wifi.

Télécommunications



Antenne téléphonique Malitel



Antenne radiophonique



Antenne téléphonique Orange

6.3. Environnement

6.3.1. Assainissement

- Drainage des eaux pluviales

- **Bassin versant** : le bassin versant de la ville a une pente principale orientée du Nord au Sud. En effet, les eaux quittent les hauteurs du côté de la route de Siby vers le fleuve. La RN 26 dans son trajet Est – Ouest constitue un obstacle à cet écoulement.

- **Bassin de réception**: il est constitué par la mare appelée « Dalani » située sur le côté Nord de la RN26 et alimentée par les eaux venant des hauteurs et du collecteur de la RN 26. Une fois remplie les eaux s'écoulent vers les plaines.

- **Collecteurs**: ils sont constitués de collecteurs naturels et d'un collecteur artificiel. Ce sont:

- **Collecteurs Naturels (CN)** : au nombre de trois (03), qui sont principalement des talwegs creusés par des écoulements torrentiels:

CN1 : situé sur le côté Nord de la Piste de Siby;

CN2 : situé au Sud de la ville aux environs du cimetière;

CN3 : il part de la RN26 et longe la clôture de la Mairie.

- **Collecteur artificiel (CA1)**: longeant la RN26 sur une distance de 1500m et une section de 110/80cm, il reçoit toutes les eaux de la partie Nord de la ville et les draine vers la mare "Dalani" d'une part et d'autre part vers le collecteur naturel (CN3). Il est en bon état mais sa capacité est nettement insuffisante par rapport au rôle qu'il doit jouer dans la configuration actuelle.

- **Gestion des déchets liquides** : ils sont constitués par les eaux usées et les excréta.

- **Eaux usées** : il n'existe pas de système d'évacuation des eaux usées domestiques. Elles sont déversées dans les rues.

- **Évacuation des excréta**: la plupart des concessions sont dotées de latrines traditionnelles. Il n'existe pas de système de vidange. Les latrines sont fermées une fois remplies. Il existe également des latrines modernes financées par la Banque Africaine de Développement (BAD) dans les services publics. Certains particuliers ont aussi des latrines modernes dont les vidanges se font manuellement pour servir de compost.

- **Gestion des déchets solides** : ils sont constitués par les ordures et les déchets biomédicaux.

- **Ordures** : Elles sont constituées par celles provenant des ménages, du marché et les ordures issues des établissements.

Les ordures ménagères sont entassées dans les concessions pour être acheminées plus tard vers les champs.

Quant aux ordures du marché, leur acheminement est assuré par le syndicat des commerçants vers un dépôt d'ordures anarchique derrière l'unique marché de la ville.

L'enlèvement des ordures des établissements scolaires est assuré par les élèves sous la conduite de la Direction. Elles sont stockées dans la cour de l'école avant d'être brûlées.

Cependant, il existe des dépôts anarchiques dans la ville de Bancoumana. Le ramassage de ces ordures se fait par une Association féminine (Saniya ton) qui les achemine vers les champs de culture.

• **Déchets biomédicaux:** Le CSCOM de Bancoumana est doté d'un incinérateur qui brûle les déchets.

6.3.2. Situation de l'Ecosystème

Les espèces fauniques qui existent dans la Commune de Bancoumana sont : les lions, les biches, les porcs épic et les reptiles, etc.

Les espèces végétales courantes sont : le karité, le néré (espèces protégées), le baobab, le caïlcédrat, le tamarinier, la pomme d'acajou, etc. Ils font l'objet d'exploitation abusive.

Il existe une association des chasseurs.

Les berges du fleuve Niger au niveau de Bancoumana sont très dégradées par le phénomène de l'érosion hydrique.

L'exploitation abusive de la rizière par la population de Bancoumana empêche l'accès au fleuve provoquant des conflits. Ce phénomène combiné avec l'extraction abusive du sable et du gravier aggrave la dégradation des berges.

Le phénomène des feux de brousse existe à Bancoumana. Pour limiter ses impacts, le service des Eaux et Forêts basé à Siby provoque des feux précoces pour la restauration du sol et pour surconscire les feux de brousse ravageur.

ASSAINISSEMENT



N°32

Dépotoir anarchique



N°33

Dépotoir anarchique (sous le tamarinier sacré)



N°34

Eaux usées des toilettes



N°35

Dépotoir anarchique près de la vieille mosquée



N°36

Ravine



N°37

Caniveau en maçonnerie de pierre

VII. EQUIPEMENTS EXISTANTS

La ville de Bancoumana possède un certain nombre d'équipements collectifs pouvant être repartis en huit (08) catégories qui sont:

- les équipements administratifs;
- les équipements scolaires;
- les équipements socio – sanitaires;
- les équipements commerciaux;
- les équipements sportifs et culturels;
- les équipements touristiques et de loisirs;
- les équipements culturels;
- les équipements de sécurité.

7.1. Equipements administratifs

Les informations sur les équipements administratifs sont indiquées dans le tableau ci – après :

Tableau n° 11: Equipements administratifs

N°	Désignation	Localisation	Surface (m2)	Année de Construction	Matériaux	Etat	Observations
1	Mairie	A l'Est de la RN 26	3930	2003	Dur	Bon	-
2	Office de la Haute vallée du Niger (OHVN)	A l'Ouest de la RN 26	15152	1965	Dur	Bon	-
3	Poste des Eaux et Forêts	A l'Ouest de la RN 26	12	1998	Banco	Passable	En location
4	Poste de la douane	Au Sud-Ouest de la RN 26	13,85	-	Conteneur	Passable	-

Source : AUA Abdaty KOUNTA

7.2. Equipements scolaires

Ils comprennent les équipements d'enseignement préscolaire, fondamental, secondaire et les médersas. Les informations sur ces équipements sont indiquées dans le tableau ci – après.

Tableau n° 12: Equipements scolaires

N°	Nom de l'Etablissement	Année de Construction	Surface (m ²)	Localisation	Nbre classes	Effectifs			Effectifs moyens/ classe	Observations
						Garçons	Filles	Total		
I	Précolaire									
1.1	CDPE	2003	497	A l'Ouest de la RN26 en face de mairie	2	17	20	37	18,5	Au compte de l'UNICEF
1.2	CDPE	2011	338	Au niveau de l'Ecole B à l'Est de la RN26	2	44	45	100	50	Au compte de Plan Mali
1.3	Centre d'alphabétisation	2007	12		1	35	15	50	50	-
II	Centre d'alphabétisation									
2.1	Bancoumana "A"	1952	21819	À l'Est de la RN26	13	430	349	779	60	5 salles de classe non fonctionnelles pour insuffisance d'enseignant
2.2	Ecole Nicolas Chamb et»B»	1998	23857	À l'Est de la RN26, à la sortie vers Kangaba	9	311	184	495	55	2 salles de classe non fonctionnelles pour insuffisance d'enseignant
III	Ecoles Fondamentales du second cycle									
3.1	Second cycle	1952	105	À l'Est de la RN26	7	-	-	-	-	-
IV	Lycée									
4.1	Lycée privé Kamba Koné	2013	18259	Sur la route de Siby	4	36	32	68	17	4 nouvelles salles en construction
V	Medersas									
5.1	Medersa	-	400	A l'Ouest de la RN26 à 150m	3	90	60	150	50	En cours de construction
5.2	Medersa Bancoumana	-	2943	Dernière le CSCOM de Bancoumana	5	150	100	250	50	Bon état

Source : Directions des Ecoles de Bancoumana.

Toutes les salles de classe de l'écoles fondamentales sont en dur et en bon état.

Il ressort de ce tableau que l'effectif moyen normal par classe de 60 élèves n'est pas dépassé.

7.3. Equipements socio – sanitaires

Selon les données de la Mairie, les équipements socio-sanitaires sont constitués d'un CSCOM et des cabinets de soins privés.

Le CSCOM est composé de quatre (4) blocs :

- **bloc maternité** : Il est composé d'une salle de planning familiale (PF), une salle d'accouchement, deux (2) salles de consultation, une (1) salle d'observations d'une capacité de huit (8) lits et deux (2) salles de garde;

- **bloc dispensaire** : il est composé d'une (1) pharmacie, d'une (1) salle de consultation, d'une (1) salle de soins et d'un (1) logement de sage femme;

- bloc hospitalisation: il comprend quatre (4) salles d'observations d'une capacité totale de dix (10) lits;

- **bloc projet PLU** : il est composé d'une (1) salle informatique, un (1) laboratoire, une (1) salle de réunion, quatre (4) salles pour l'administration des vaccins, trois (3) bureaux de consultation, une (1) salle de réanimation, une (1) salle d'archive, une (1) pharmacie et deux (2) toilettes.

Le CSCOM dispose également d'équipements roulants composés de :

- une (1) ambulance de marque TOYOTA 4x4 en bon état ;
- deux (2) motos de marque YAMAHA en bon état ;
- une (1) ambulance tricycle en bon état.

Le personnel est composé d'un (1) médecin, une (1) sage femme, deux (2) matrones, deux (2) aides soignants, un (1) pharmacien, deux (2) chauffeurs, deux (2) gardiens et une (1) hygiéniste.

Selon les données du CSCOM, il est effectué en moyenne quinze (15) consultations journalières dont:

- 20% de patients consultés souffrent d'Infection Respiratoire Aigu (IRA) ;
- 35% de paludisme ;
- 15% de maladies diarrhéiques.

Les informations sur les équipements socio-sanitaires sont indiquées dans le tableau ci-après.

Tableau n° 13: Equipements socio – sanitaires

N°	Désignation	Localisation	Surface (m²)	Année de Construction	Matériaux de construction	Etat physique	Observations
I.	Public						
1.1	C.S.COM	Dernière l'OHVN	580 191	1998	Dur	Bon	-
II.	Privés						
2.1	Cabinet de soins	Sur la route de Siby	500	2008	Banco	Passable	-
2.2	Cabinet de soins	A l'Est de la RN26 au nord de Mairie	4500	2003	Dur	Bon	Non officiel et non clôturé
III.	Pharmacies humaines						
3.1	Pharmacie du CSCOM	Dernière l'OHVN	30	1998	Dur	Dur	-
3.2	Pharmacie du cabinet de soins	A l'Ouest de la RN26 entre le marché et l'OHVN	20	2015	Dur	Très bon	En cours d'installation

Source : AUA-Abdaty KOUNTA

7.4. Equipements commerciaux

Les équipements commerciaux de la ville de Bancoumana sont constitués par le marché central dans la zone commerciale, l'abattoir, des institutions de micro finance, les stations de carburants et des boulangeries.

Les informations sur les équipements commerciaux sont indiquées dans le tableau ci-après.

Tableau n° 14: Equipements commerciaux

N°	Désignation	Localisation	Surface (m²)	Année de Construction	Matériaux de construction	Etat physique	Observations
1	Marché central	Sur la RN 26 à l'Est de la Grande mosquée	2950	-	Banco Bois Ciment Fer Tôle	Passable	Non aménagé
2	Aire d'abattage	Au sud de la route de Karanou de Narena	40	2005	Dur	Mauvais	Non fonctionnel en voie d'être délocalisé
3	Abattoir	Au nord de la route de Karanou de Narena	10 000	-	-	Passable	Site du nouvel abattoir – non aménagé
4	6S Grapes	Marché de Bancoumana contigu au foyer des jeunes	9	2007	Dur	Bon	Institutions financières
5	Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit Auto Gérée (CVE-CAUG)	A coté de l'OHVN sur la RN 26	24	2008	Dur	Bon	Institutions financières
6	Soro Yiri Wa So	Après la grande mosquée sur la RN 26	24	2009	Dur	Bon	Non construit
7	Station de carburant N° 1	Au Nord-Ouest de la RN 26 au centre de la ville	400	2005	Dur	Bon	-
8	Station de carburant N° 2	A 900 mètre de la station N° 1	400	2008	Dur	Bon	-
9	Boulangerie N° 1	A côté de l'ancienne mosquée de vendredi	35	2010	En terre	Bon	Four traditionnel
10	Boulangerie N° 2	Au Sud de la voie de Narena à coté de la centrale	30	2012	En terre	Bon	Four traditionnel
11	Boulangerie N° 3	Au Nord de la ville	25	2014	En terre	Passable	Four traditionnel
12	Boulangerie N° 4	A l'Est de route de Siby	40	2014	En terre	Bon	Four traditionnel

Source : AUA-Abdaty KOUNTA

7.5. Equipements artisanal et industriel

L'unique équipement artisanal proprement dit dans la ville de Bancoumana est l'unité de transformation de noix de karité (Coopérative Chi-Ton) créée en 2008. Avec une superficie de 945m², elle est en dur et en bon état.

Les artisans de Bancoumana exercent leurs activités à l'intérieur des concessions à usage d'habitation ou dans les magasins de commerce, le long de la route nationale (RN26).

7.6. Equipements sportifs et culturels

Les informations sur les équipements sportifs et culturels sont indiquées dans le tableau ci – après.

Tableau n° 15: Equipements sportifs et culturels

N°	Désignation	Localisation	Surface (m ²)	Année de Construction	Matériaux de construction	Etat physique	Observations
Equipements sportifs							
1.1	Terrain de football	A l'Est de l'Ecole Bancoumana A	2013	-	-	Non aménagé	
1.2	Terrain de sport (foot et basket)	A l'Est de l'Ecole Bancoumana B	8587	-	-	Mauvais état	
-							
1.3	Terrain de Basket de l'Ecole A	Dans la cours de l'Ecole Bancoumana A	420	-	Dur	Bon	
II Equipements culturels							
2.1	Foyer des jeunes	Au niveau du marché	872	1977	Banco	Mauvais	
2.2	Espace culturel (Fèrè kènè)	A coté de l'école B	700	-	-	-	Non aménagé
2.3	Espace culturel (Farana Bara)	A l'ouest de Molobalini	240	-	-	-	Non aménagé

Source : AUA-Abdaty KOUNTA

7.7. Equipements touristiques et de loisirs

Les informations sur les équipements touristiques et de loisirs sont indiquées dans le tableau ci-après.

Tableau n° 16: Equipements touristiques et de loisirs

N°	Désignation	Localisation	Surface (m ²)	Année de Construction	Matériaux de construction	Etat physique	Observations
1	Espace de châtiment « Molobalini »	Au Sud-est de la ville au Nord de l'Ecole B	0,7	-	Bois	-	Non aménagé
2	Bar chez Danger	Sur la RN 26 à l'entrée de la ville en provenance de Bamako	2030	1995	Banco	Mauvais	-
3	Hôtel chez Tèbè	Au nord de la ville à l'Est de la RN 26	500	2015	Dur	-	En cours de construction

Source : AUA-Abdaty KOUNTA

7.8. Equipements culturels

Les informations sur les équipements culturels sont indiquées dans le tableau ci-après.

Tableau n° 17: Equipements culturels

N°	Désignation	Localisation	Surface (m ²)	Année de Construction	Matériaux de construction	Etat physiques Mosquées	Observations
I	Mosquées						
1.1	Grande Mosquée	Au marché	1333	1994	Dur	Bon	-
1.2	Ancienne mosquée de vendredi	A coté du marché	2029	1966	Dur	Bon	-
1.3	Mosquée El Hadji Sékou Traoré	Sedoufina	200	2013	Dur	Bon	-
1.4	Mosquée Korolemba	Dernière l'OHVN	231	2015	Dur	Bon	-
1.5	Mosquée Nioumankoloba	Au Nord de l'Espace culturel Fèrè à l'ancien village	226	2015	Dur	Bon	-
1.6	Mosquée Bamanan	A côté de la gendarmerie à l'Ouest de la RN 26	399	-	Dur	Bon	En cours de construction
1.7	Aire de prière (selikènè)	Au Sud de l'Ecole A	-	-	Non construit	-	Non aménagé
II.	Eglise						
2.1	Eglise protestante	Soboli fougani	13800	2001	Banco	Bon	-
III.	Cimetières						
3.1	Cimetière à N'Tabacoro	Au Sud-Est de la ville	17480	-	Non construit	-	Non aménagé
3.2	Cimetière Saranbala	Au Sud-Est à côté de l'école "B"	1200	-	Non construit	-	Non aménagé
3.3	Cimetière de Korolemba	Au Sud de la ville non loin du "Molobalni"	1400	-	Non construit	-	Non aménagé
3.4	Cimetière	Au Sud de dougokôrô (noyau historique)	12245	-	Non construit	-	Non aménagé
3.5	Cimetière	A l'Est de dougokôrô (noyau historique)	17480	-	Non construit	-	Non aménagé
3.6	Cimetière	A l'Ouest vers Kangaba	5876	-	Non construit	-	Non aménagé
3.7	Cimetière	Au Nord de la piste vers Narena	1764	-	Non construit	-	Non aménagé
IV	Lieux sacrés et objets sacrés						
4.1	Molobalini	Au Sud-est de la ville au Nord de l'Ecole B	1	-	-	Bon	Non aménagé
4.2	Arbre cordifolia	Au Sud de la RN 26 dans le noyau ancien	5	-	-	Bon	-
4.3	Arbre Baobab 1	Au Nord du marché	12	-	-	Bon	-
4.4	Arbre Baobab 2	Au Sud su marcher	12	-	-	Bon	-
4.5	Arbre tamarinier	A côté de l'ancienne grande mosquée	5	-	-	Bon	Déchets autour
4.6	Arbre diospiros mespiliformis	A côté de l'école B	5	-	-	Bon	-

Source : AUA- Abdaty KOUNTA

7.9. Equipements de sécurité

Il existe un seul équipement de sécurité qui est le poste de gendarmerie.

Créé en 2003, il occupe un bâtiment locatif de 20 m², en semi-dur et en mauvais état.

Le site de 0,5 ha prévu à l'entrée Nord-Est de la ville pour la gendarmerie n'est pas encore mis en valeur.

EQUIPEMENTS



Mairie de Bancoumana



Poste OHVN



Poste des eaux et forêts



Poste des gendarmes



Mederse



CDPE (préscolaire)



Centre d'alphabétisation



Lycée privé

EQUIPEMENTS (Suite)



N°46

Centre de transformation du karité



N°47

Cabinet médical de soins



N°48

Marché



N°49

Caisse urbaine d'épargne



N°50

Grande mosquée



N°51

Station de carburant



N°52

Caisse de micro crédit



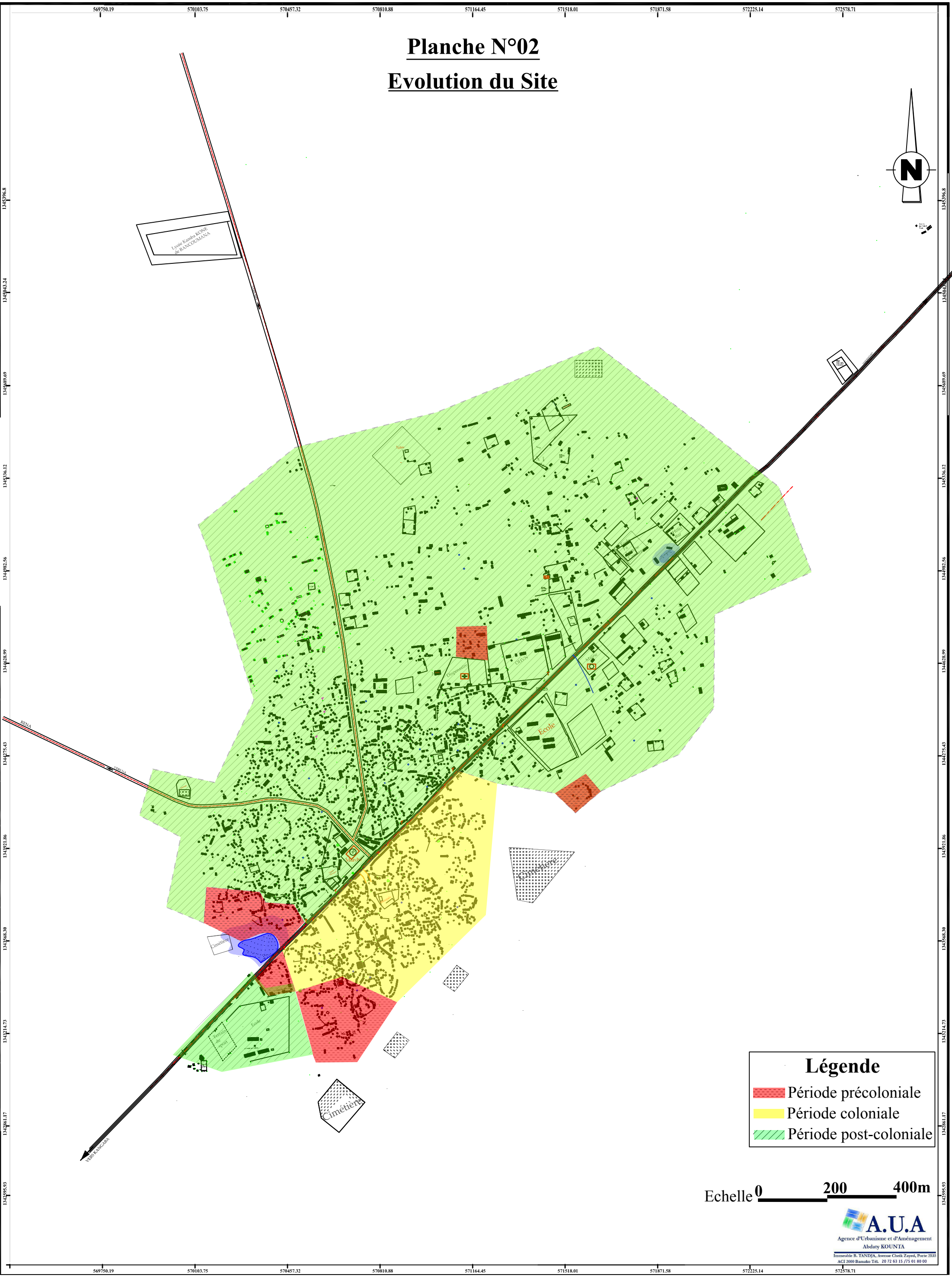
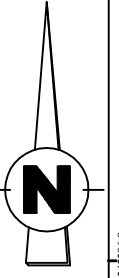
N°53

Boulangerie artisanale


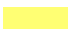
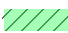
PLANCHES PHASE CONSTAT


Planche N°02

Evolution du Site



Légende

-  Période précoloniale
-  Période coloniale
-  Période post-coloniale

Echelle 



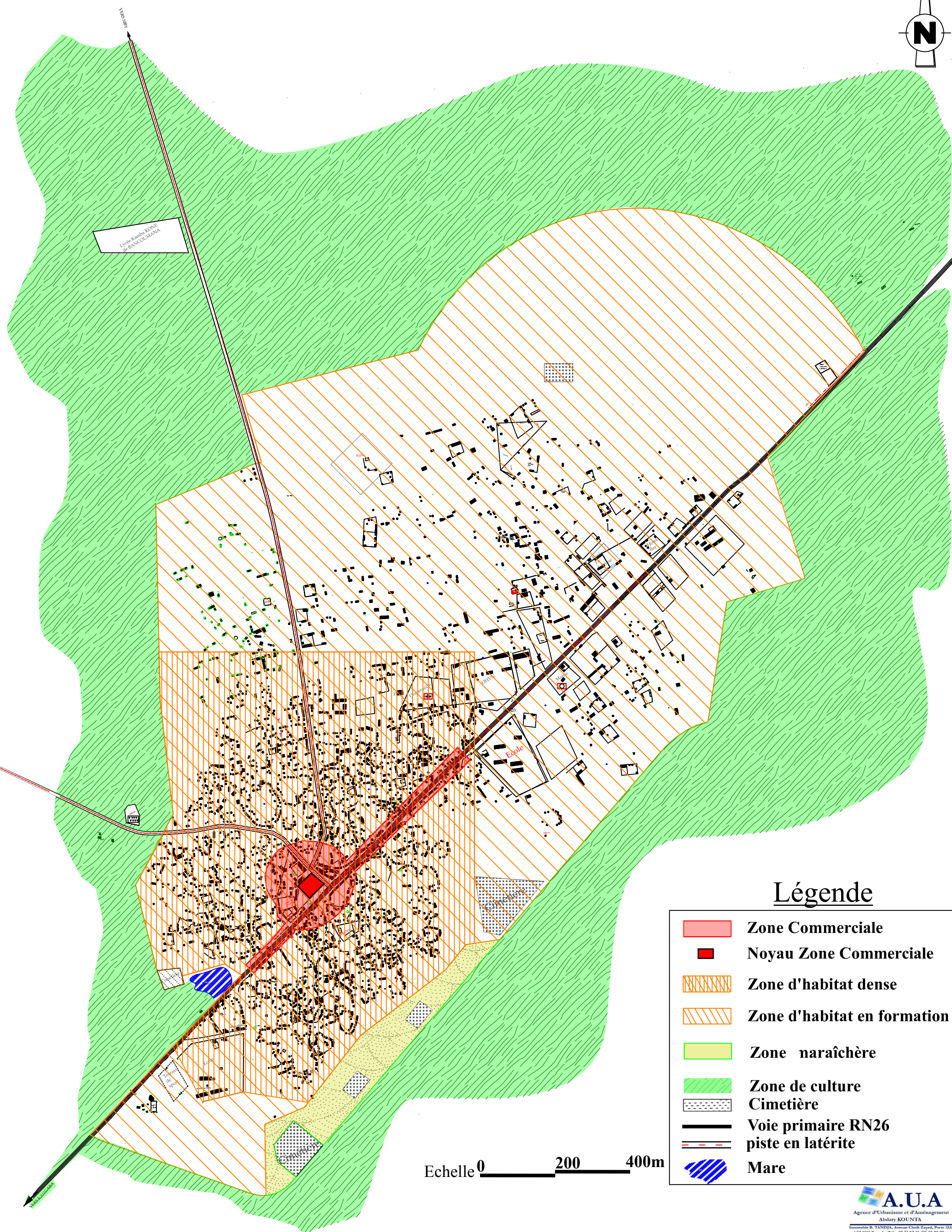
Agence d'Urbanisme et d'Aménagement
Abdaly KOUNIA
Immeuble B. TANDJA, Avenue Cheik Zayed, Porte 2535
ACI 2000 Bamako Tél. 20 72 83 15 / 75 01 80 00

Planche N°03

Occupation et Analyse du site



UNIVERSITE KOUNTA
DE BANGOUERANSA



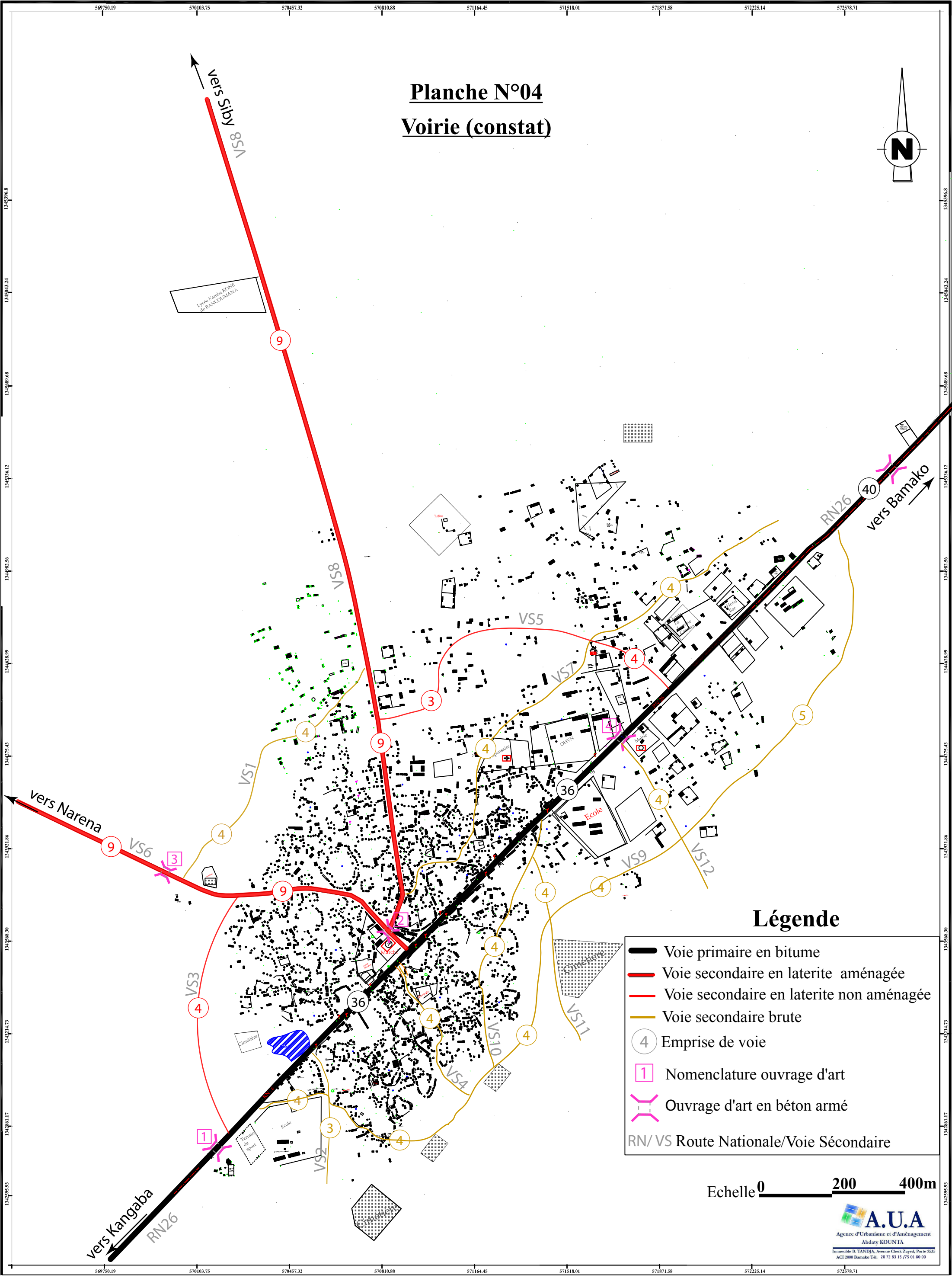
Légende

	Zone Commerciale
	Noyau Zone Commerciale
	Zone d'habitat dense
	Zone d'habitat en formation
	Zone naraîchère
	Zone de culture
	Cimetière
	Voie primaire RN26
	piste en latérite
	Mare

Echelle 0 200 400m

Planche N°04

Voirie (constat)



Légende

- Voie primaire en bitume
- Voie secondaire en laterite aménagée
- Voie secondaire en laterite non aménagée
- Voie secondaire brute
- Emprise de voie
- Nomenclature ouvrage d'art
- Ouvrage d'art en béton armé
- RN/VS** Route Nationale/Voie Secondaire

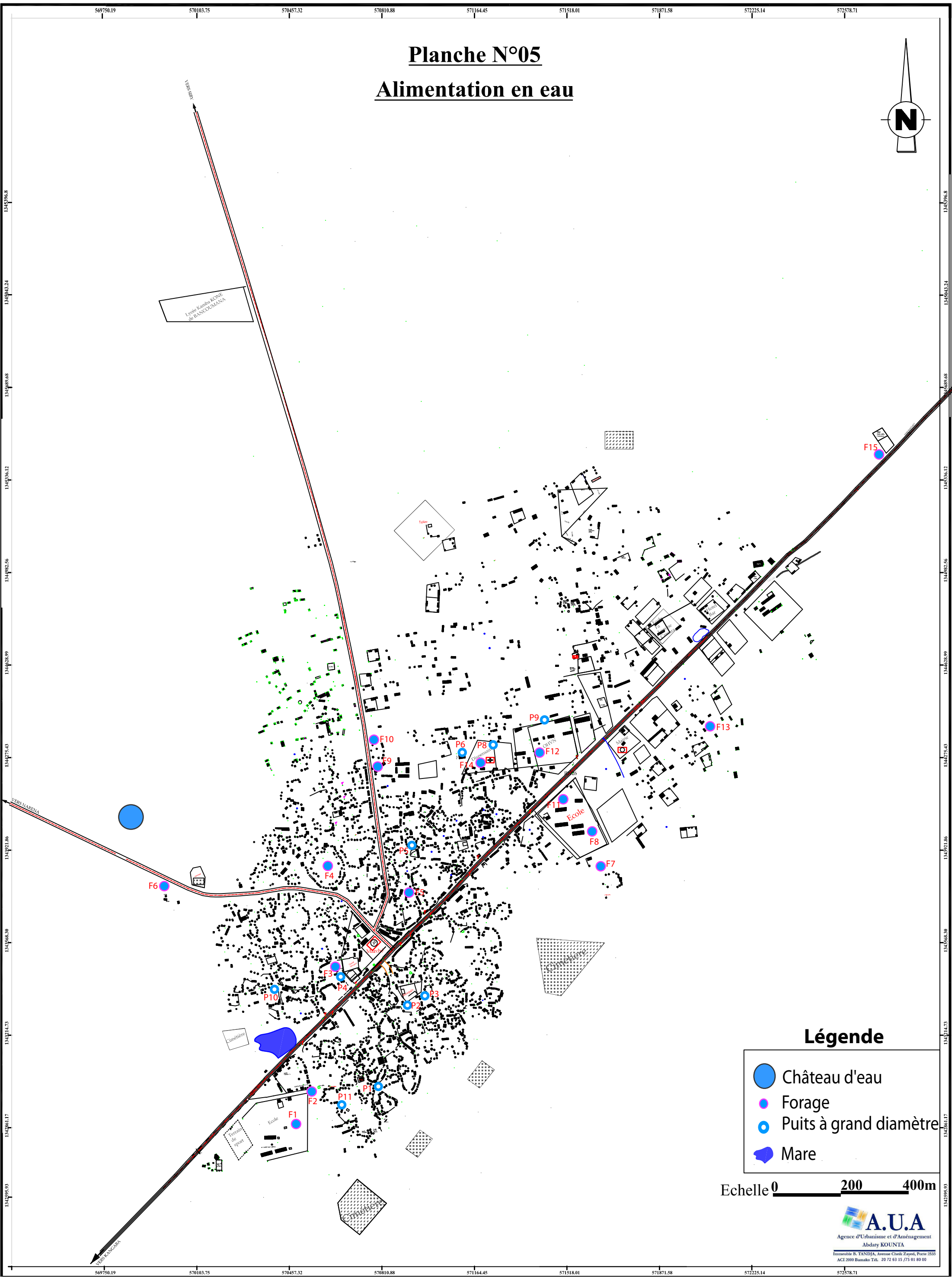
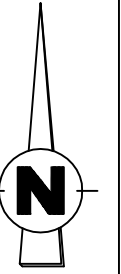
Echelle 0 200 400m







Immeuble B. TANDJA, Avenue Cheik Zayed, Porte 2335
ACI 2000 Bamako Tél. 20 72 63 15 / 75 01 80 00

Planche N°05

Alimentation en eau



Légende

-  Château d'eau
-  Forage
-  Puits à grand diamètre
-  Mare

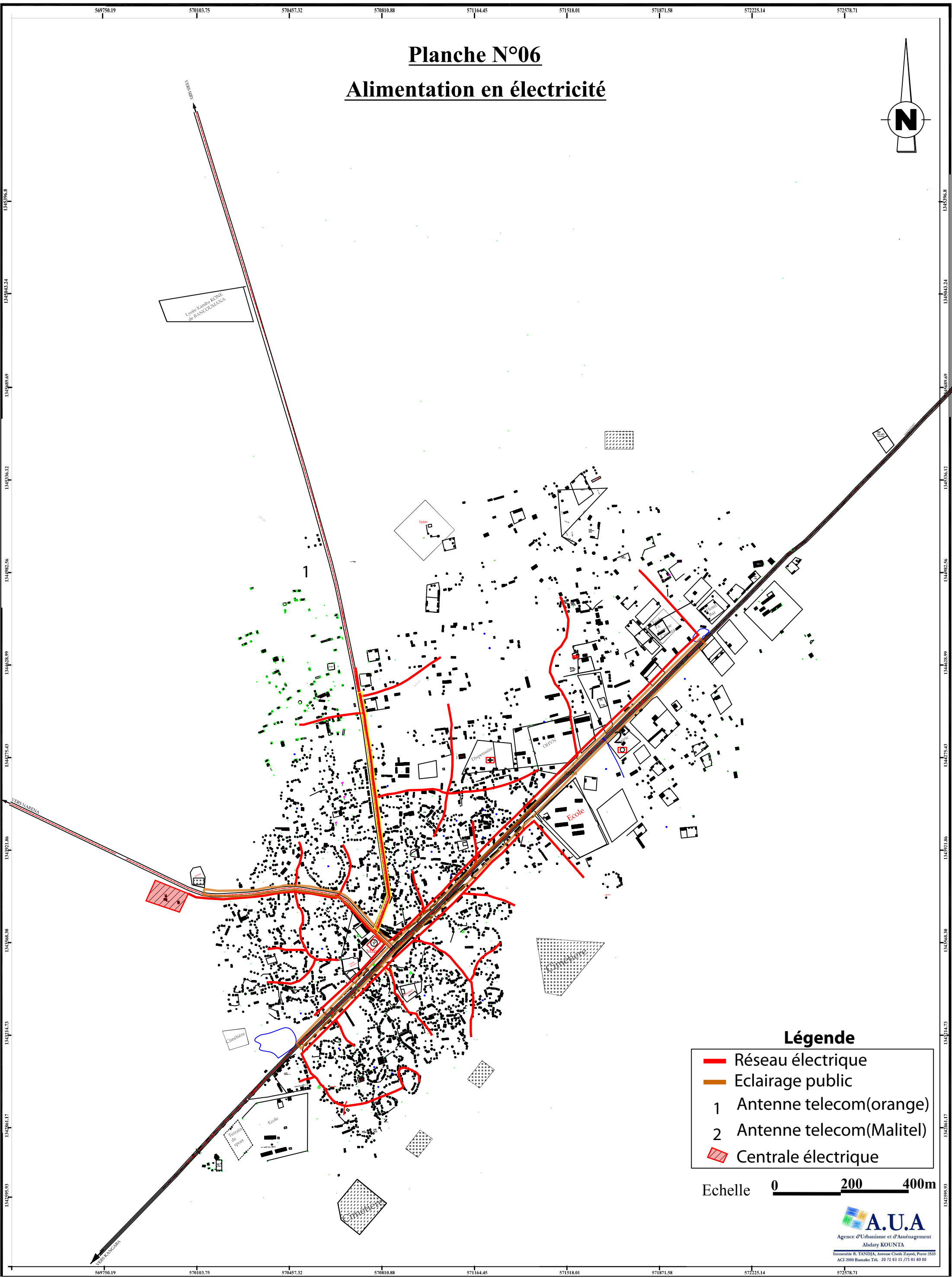
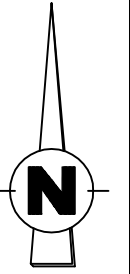
Echelle 0 200 400m

A.U.A
Agence d'Urbanisme et d'Aménagement
Abdatty KOUNTA

Immeuble B. TANDJA, Avenue Cheik Zayed, Porte 2535
ACI 2000 Bamako Tél. 20 72 93 15 / 75 01 80 00

Planche N°06

Alimentation en électricité



Légende

- Réseau électrique
- Eclairage public
- 1 Antenne telecom(orange)
- 2 Antenne telecom(Malitel)
- Centrale électrique

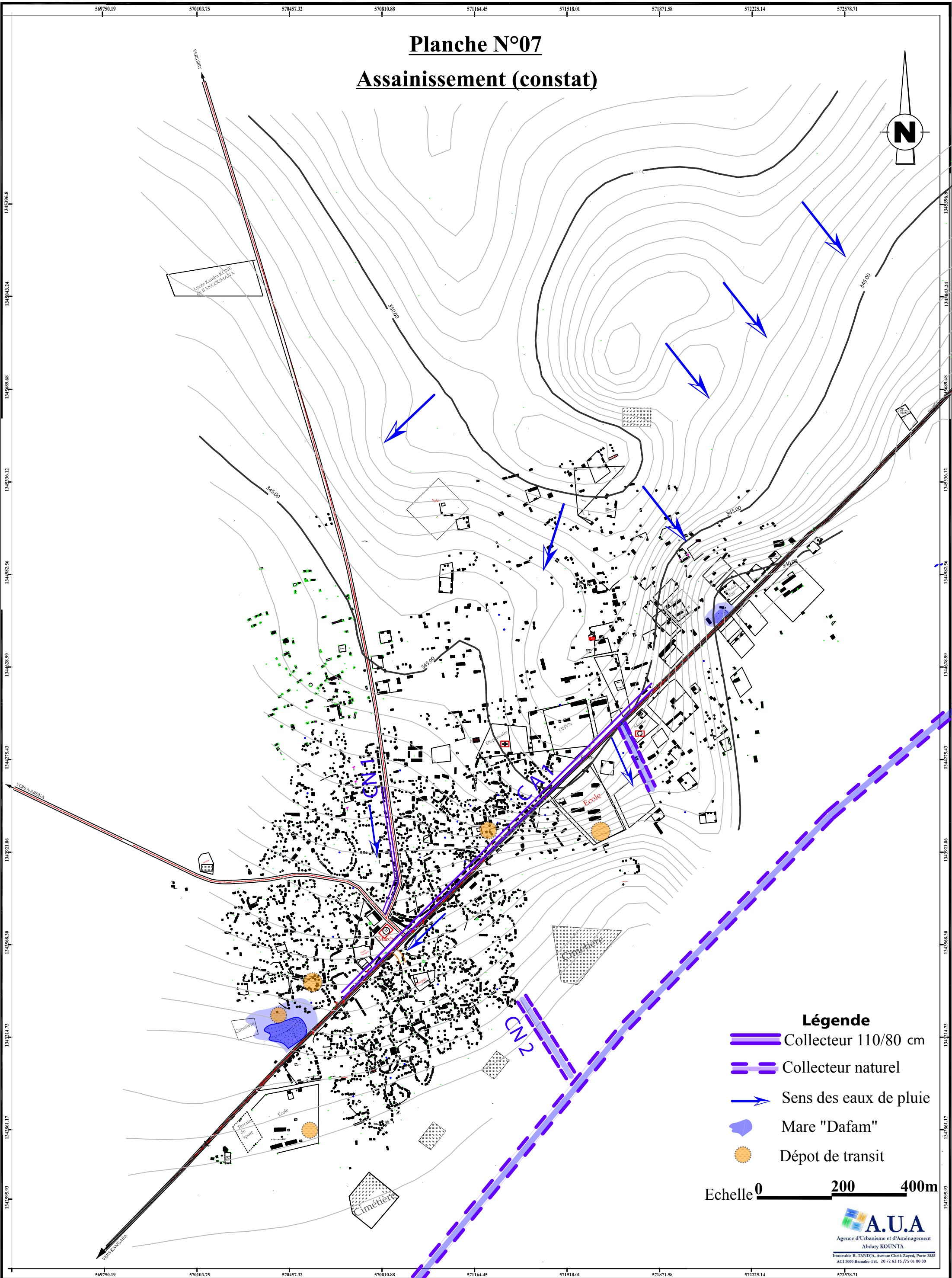
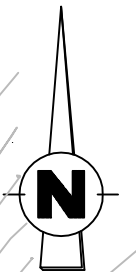
Echelle 0 200 400m






A.U.A
 Agence d'Urbanisme et d'Aménagement
 Abdou KOUNTA

Immeuble B. YANDJA, Avenue Cheik Zayed, Porte 2535
 ACI 2000 Bamako Tél. 20 72 93 15 / 75 01 80 00

Planche N°07

Assainissement (constat)



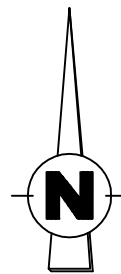
- Légende**
-  Collecteur 110/80 cm
 -  Collecteur naturel
 -  Sens des eaux de pluie
 -  Mare "Dafam"
 -  Dépôt de transit

Echelle 0 200 400m

569750.19 570103.75 570457.32 570810.88 571164.45 571518.01 571871.58 572225.14 572578.71

Planche N°08

Equipements administratifs et scolaires



vers Siby

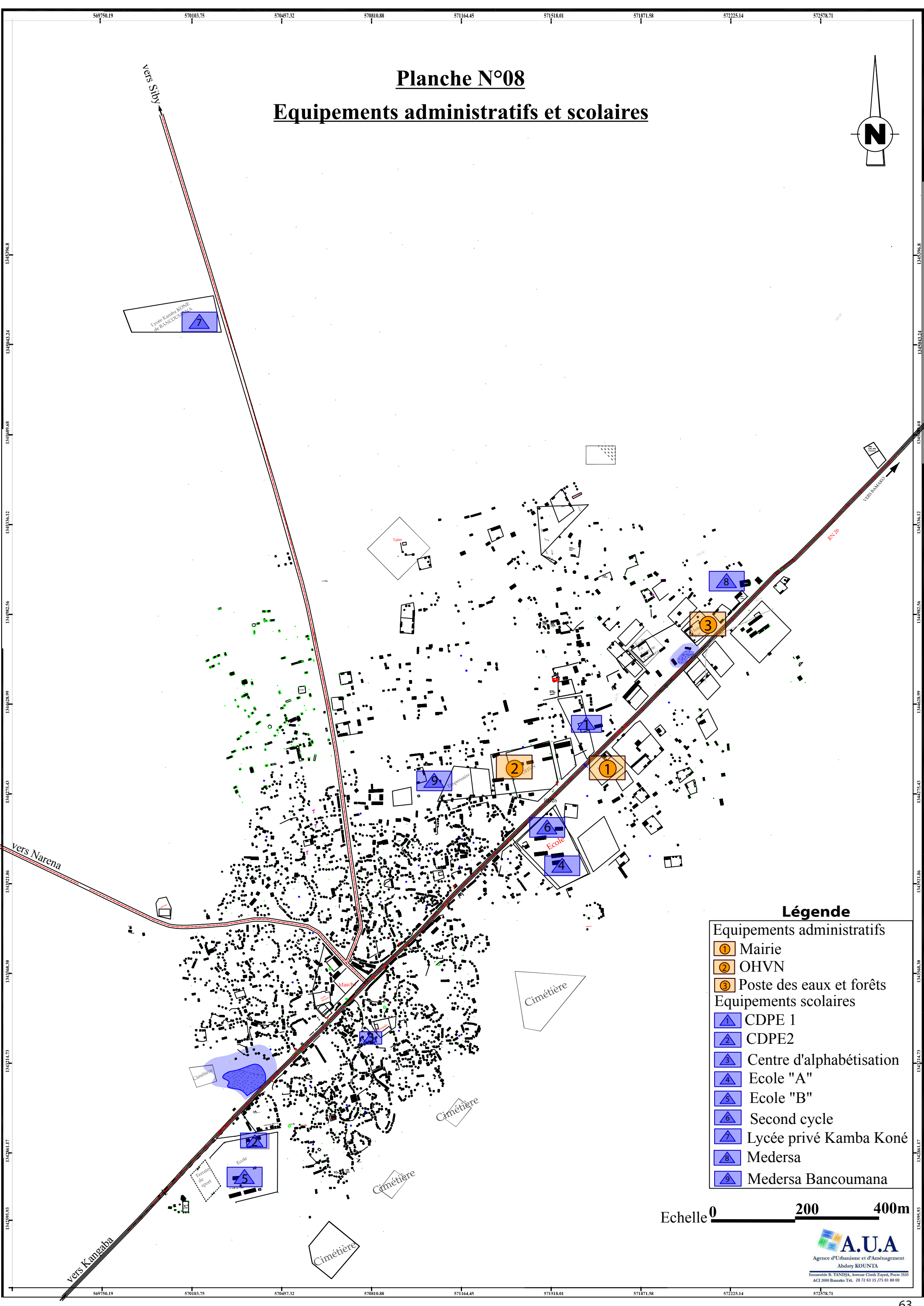
Lycée Kamba KONÉ de BANCOUNANA

vers Narena

vers Kangaba

1345296.8
1345306.24
1345316.68
1345327.12
1345337.56
1345348.00
1345358.44
1345368.88
1345379.32
1345389.76
1345400.20
1345410.64
1345421.08
1345431.52
1345441.96
1345452.40
1345462.84
1345473.28
1345483.72
1345494.16
1345504.60
1345515.04
1345525.48
1345535.92
1345546.36
1345556.80
1345567.24
1345577.68
1345588.12
1345598.56
1346009.00

1345296.8
1345306.24
1345316.68
1345327.12
1345337.56
1345348.00
1345358.44
1345368.88
1345379.32
1345389.76
1345400.20
1345410.64
1345421.08
1345431.52
1345441.96
1345452.40
1345462.84
1345473.28
1345483.72
1345494.16
1345504.60
1345515.04
1345525.48
1345535.92
1345546.36
1345556.80
1345567.24
1345577.68
1345588.12
1345598.56
1346009.00



Légende

- Equipements administratifs
 - ① Mairie
 - ② OHVN
 - ③ Poste des eaux et forêts
- Equipements scolaires
 - ▲ CDPE 1
 - ▲ CDPE2
 - ▲ Centre d'alphabétisation
 - ▲ Ecole "A"
 - ▲ Ecole "B"
 - ▲ Second cycle
 - ▲ Lycée privé Kamba Koné
 - ▲ Medersa
 - ▲ Medersa Bancoumana

Echelle 0 200 400m



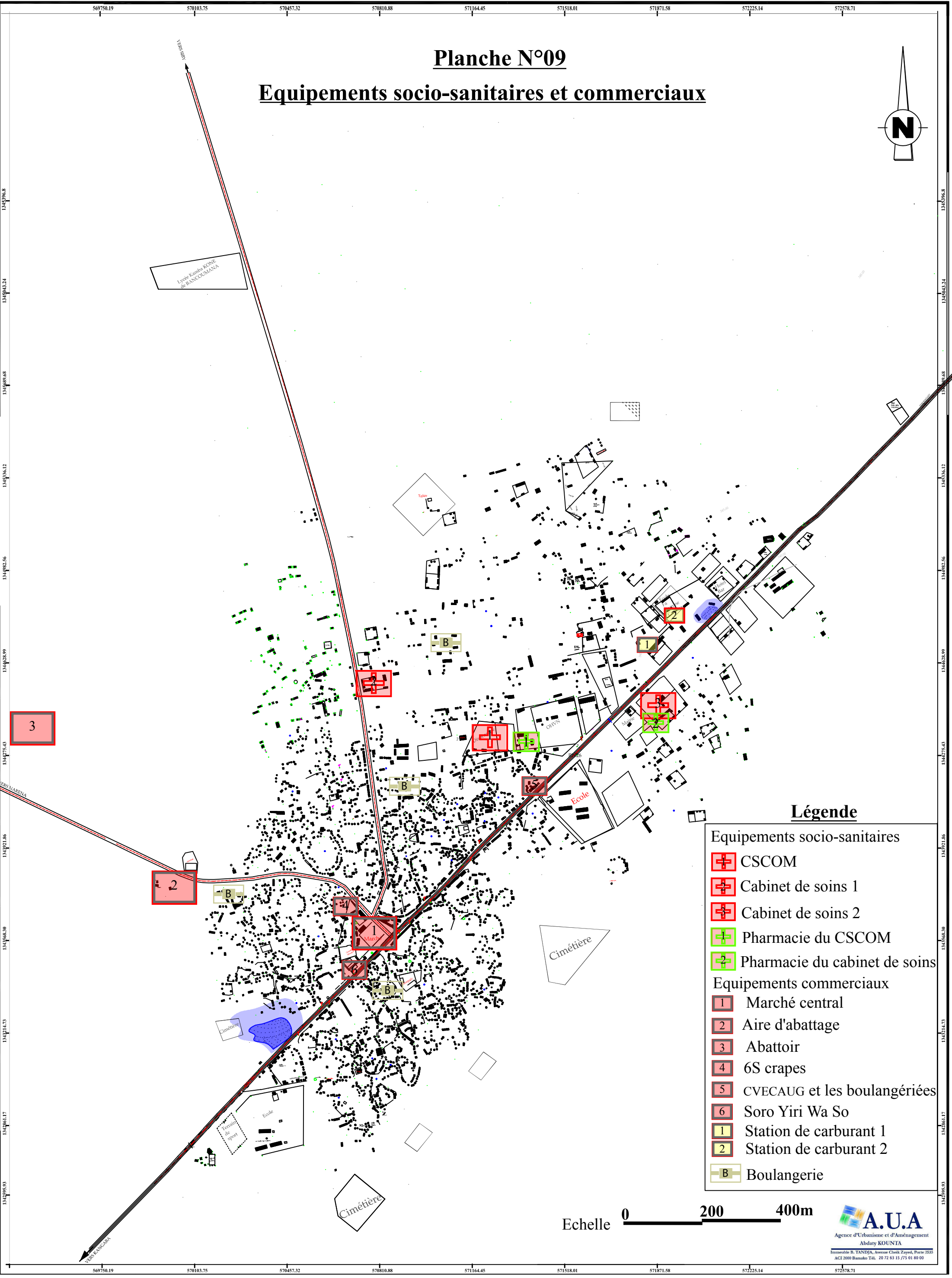
Immeuble B. TANDJA, Avenue Cheik Zayed, Porte 2533
ACI 2000 Bamako Tél. 20 72 93 15 01 80 00

Planche N°09




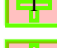

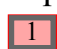
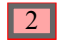





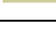

Equipements socio-sanitaires et commerciaux



Lycée Kamby KOUË de ANCOUMANA



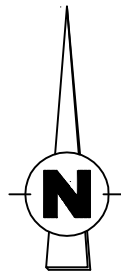
Légende

- Equipements socio-sanitaires**
-  CSCOM
 -  Cabinet de soins 1
 -  Cabinet de soins 2
 -  Pharmacie du CSCOM
 -  Pharmacie du cabinet de soins
- Equipements commerciaux**
-  Marché central
 -  Aire d'abattage
 -  Abattoir
 -  6S crapes
 -  CVECAUG et les boulangeriées
 -  Soro Yiri Wa So
 -  Station de carburant 1
 -  Station de carburant 2
 -  Boulangerie

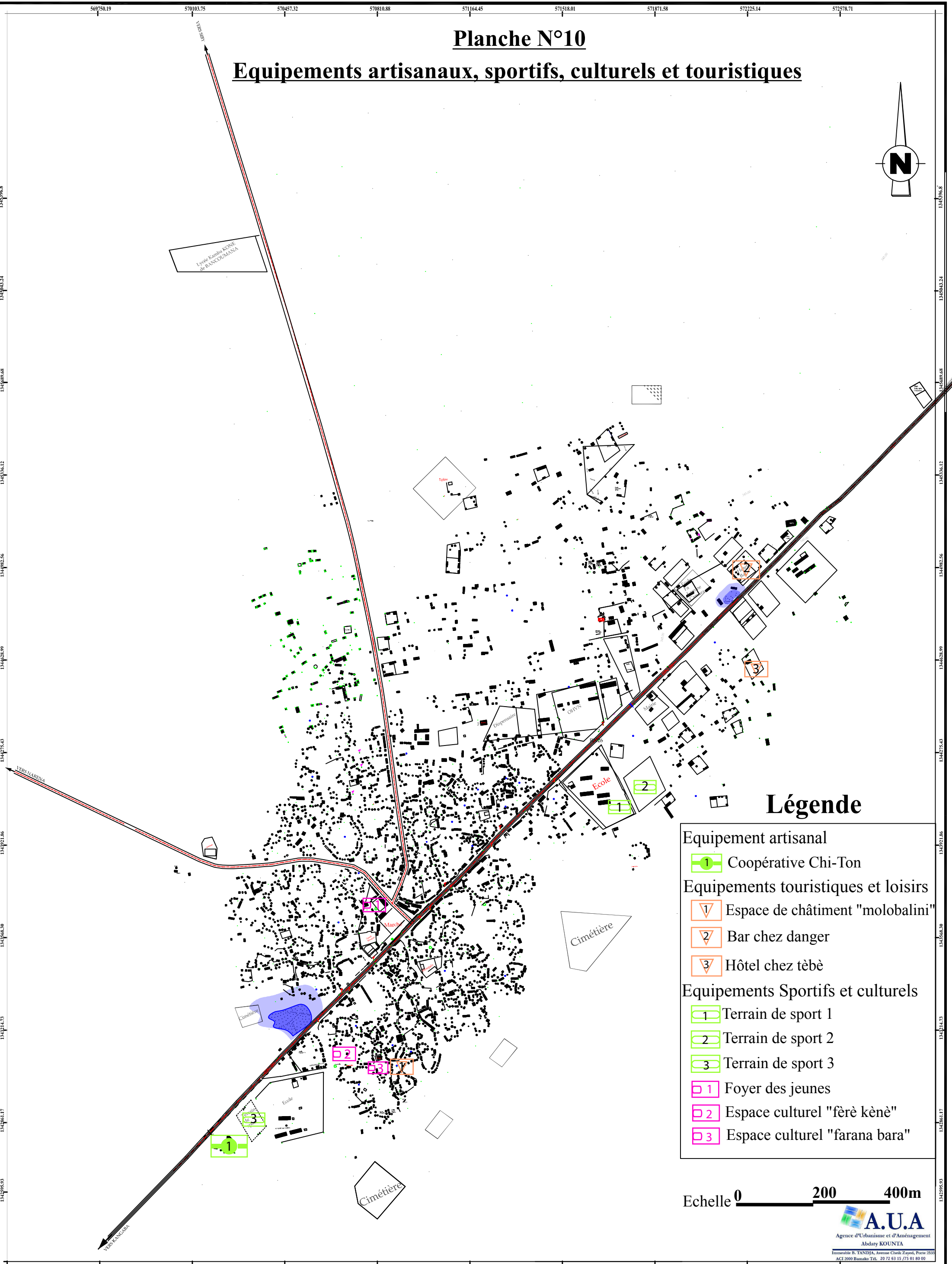
Echelle 0 200 400m

Planche N°10

Equipements artisanaux, sportifs, culturels et touristiques



LYSSE KAMBA KONE
DE BANGOLMANA



Légende

- Equipement artisanal**
- 1 Coopérative Chi-Ton
- Equipements touristiques et loisirs**
- 1 Espace de châtiment "molobalini"
- 2 Bar chez danger
- 3 Hôtel chez tèbè
- Equipements Sportifs et culturels**
- 1 Terrain de sport 1
- 2 Terrain de sport 2
- 3 Terrain de sport 3
- 1 Foyer des jeunes
- 2 Espace culturel "fèrè kènè"
- 3 Espace culturel "farana bara"

Echelle 0 200 400m

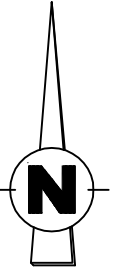


Immobilité B. TANDJA, Avenue Cheikh Zaynab, Parcelle 2534
ACI 2000 Bamako, Tél. 20 72 63 15 / 25 01 89 00

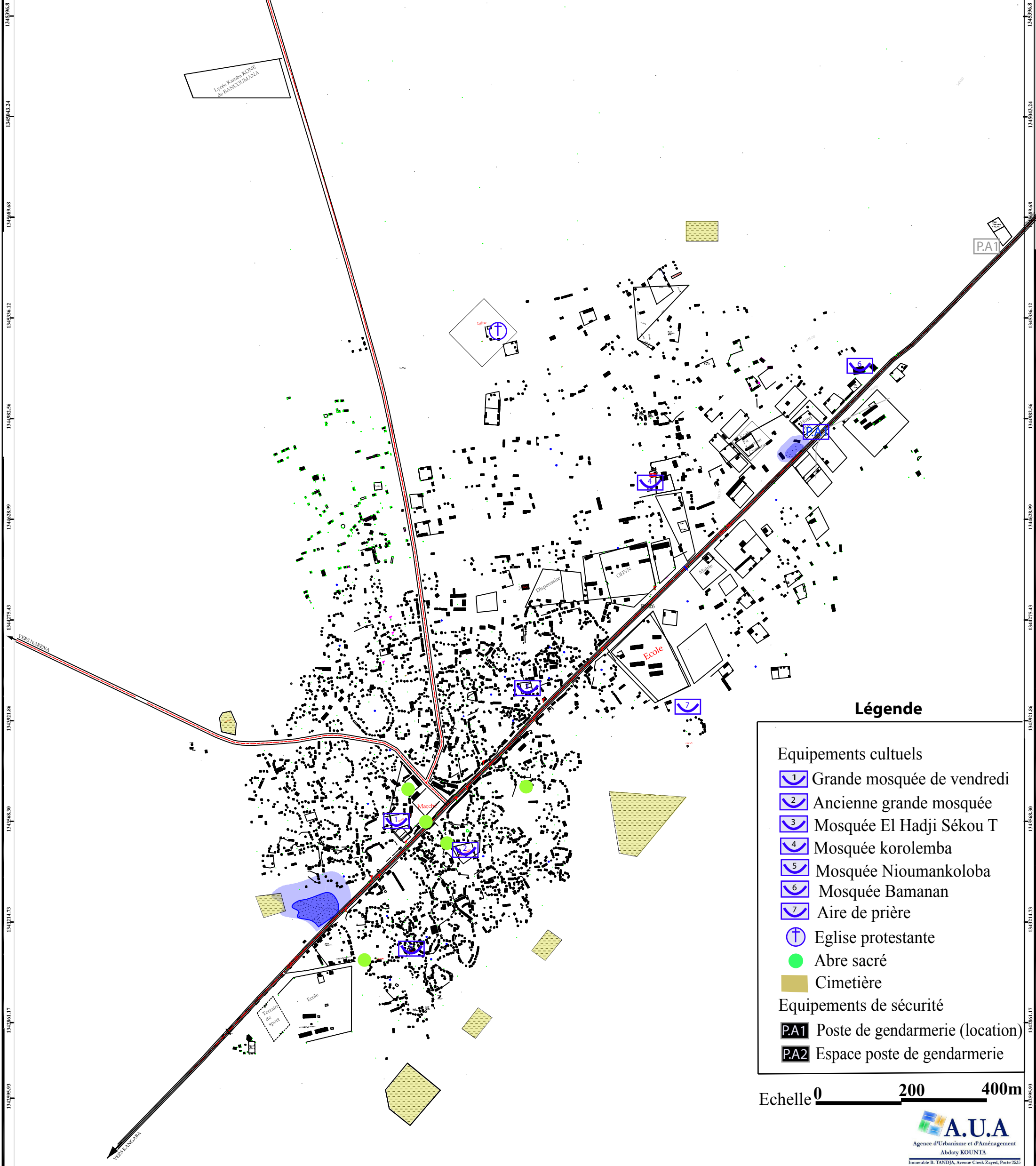
569750.19 570103.75 570457.32 570810.88 571164.45 571518.01 571871.58 572225.14 572578.71

Planche N°11

Equipements culturels et de sécurité



Lycée Kamba KONE
de BANCOUMIANA



Légende

Equipements culturels

- Grande mosquée de vendredi
- Ancienne grande mosquée
- Mosquée El Hadji Sékou T
- Mosquée korolemba
- Mosquée Nioumankoloba
- Mosquée Bamanan
- Aire de prière
- Eglise protestante
- Abre sacré
- Cimetière

Equipements de sécurité

- Poste de gendarmerie (location)
- Espace poste de gendarmerie

Echelle 0 200 400m



Immeuble B. YANDJA, Avenue Cheik Zayed, Porte 2535
ACI 2000 Bamako Tél. 20 72 83 15 / 75 01 80 00

569750.19 570103.75 570457.32 570810.88 571164.45 571518.01 571871.58 572225.14 572578.71

DEUXIEME PARTIE RAPPORT DE PLANIFICATION

I. ZONAGE

L'analyse de la situation actuelle de la ville de Bancoumana fait paraître les grandes tendances suivantes en matière de zonage:

- Zones d'habitat ;
- Zones d'activités ;
- Zones des réserves foncières.

1.1. Zones d'habitat

1.1.1. Zone d'habitat existante

Afin d'améliorer le cadre de vie de la population dans les zones d'habitat existantes, leur réhabilitation est nécessaire. Les actions portent sur l'application du plan de réhabilitation approuvé par l'Arrêté N° 12-00268/GRKK-CAB du 03 Octobre 2012, notamment l'amélioration des voies, la création des réseaux d'évacuation des eaux pluviales, d'adduction d'eau, d'électrification et de téléphone.

1.1.2. Future zone d'habitat

La population de la ville de Bancoumana en 2015 est estimée à 9 443 habitants. Les projections de population faites dans le chapitre «démographie», donnent 16 069 habitants en 2035. Ce qui correspond à une population supplémentaire de 6 626 personnes à loger dans les vingt (20) années à venir.

Le nombre moyen de personnes par concession entre 1976 et 2009 est de 13,8. En tenant compte de cette taille, le besoin en parcelles à usage d'habitation est de 9 771 sur 13,8 soit une moyenne de 480.

Ces dernières années, la taille des parcelles est passée à 500 m². Ce qui est acceptable pour une localité à vocation rurale. En considérant cette taille, le besoin en espace d'habitation est de:

$$480 \times 500 = 240\,000 \text{ m}^2 \text{ soit } 24 \text{ ha.}$$

Ceci représente 60% des besoins en surface totale, les équipements et la voirie couvrent les 40%. Ainsi la surface nécessaire pour les zones d'habitat serait de 40 ha.

A ce chiffre, il faut ajouter 20 ha pour les éventuels déguerpis et les litiges du projet de réhabilitation de l'ancien tissu. Ce qui donne un total de 60 ha repartis comme suit:

- habitat administré: 80% de 40 ha = 32 ha et 20 ha pour le recasement, soit 52 ha ;
- habitat planifié : 20% de 40 ha = 8 ha.

Les futures zones d'habitat sont localisées comme suit:

- 40 ha au Nord de la ville ;
- 20 ha, au Nord – Est de la ville.

Les plans d'aménagement des zones d'habitat doivent prévoir des équipements de proximité (jardins d'enfants, école, marché, terrain de sports, lieux de culte, espace vert, etc.).

1.2. Zones d'activités

D'une superficie de 250 ha, elles comprennent la zone de bureaux, la zone commerciale, la zone artisanale, la zone scolaire et la zone des grands équipements.

1.2.1. Zone de bureaux

Il est prévu une zone de bureaux de 10 ha au Sud de la ville qui constitue l'extension du site prévu pour le bureau des douanes.

1.2.2. Zone commerciale

L'actuelle zone commerciale, d'une superficie de 07 ha doit être préservée et réhabilitée.

1.2.3. Zone artisanale

Un espace de 03 ha est prévu au Sud- Ouest de la ville.

1.2.4. Zone scolaire

Un espace de 10 ha, situé au Nord - Ouest de la ville et contigu au domaine du lycée privé est retenu pour la zone scolaire.

1.2.5. Zone de maraîchage

L'actuelle zone de maraîchage, d'une superficie de 10 ha, située à l'Est de la ville doit être préservée.

1.2.6. Zone des grands équipements

Elle est constituée d'un espace de 05 ha prévus au Sud de la ville pour la gare routière et 05 ha au Nord – Ouest pour le stade municipal.

1.2.7. Zone industrielle

Pour les besoins du District de Bamako qui manque d'espace, il est prévu au Sud – Ouest de la ville un site de 200ha. Ce site se trouve entre la ville de Bancoumana et le village de Nankilabougou, à environ 2,3km du poste de contrôle et à 150m de l'axe de la route nationale. Ce choix est fait en tenant compte du sens des vents dominants qui soufflent du Nord – Est au Sud- Ouest.

1.3. Zones boisées

Il est prévu de planter des arbres sur une superficie de 93,5 ha repartis comme suit: 2,5 ha au autour de la mare et 91 ha de ceinture verte autour de la ville.

1.4. Réserves foncières

La superficie retenue pour les réserves foncières est de 48 ha répartis comme suit :

45 ha à l'Ouest de la ville et 03 ha entre la zone artisanale et la zone de bureaux. Les déguerpis du projet de réhabilitation de l'ancien tissu seront recasés dans la réserve foncière.

II. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT**2.1. Voirie****2.1.1. Maillage**

Le maillage proposé s'appuie sur la RN 26 qui constitue la colonne dorsale du réseau complétée par des radiales Nord-Sud et des voies de ceinture.

2.1.2. Voies primaires (VP)

- **Voie primaire en bitume à entretenir:** il s'agit de la voie primaire (VP1) – RN26 d'une longueur de 5 km et une emprise de 40 m.

- **Voies primaires à créer en latérite:** il s'agit des voies de ceinture au nombre de deux (2). Ce sont:

- la voie primaire VP2, elle constitue la ceinture Nord et a une longueur de 5km et une emprise de 60m ;

- la voie primaire VP3, elle constitue la ceinture Sud et a une longueur de 3,8Km et une emprise de 60m.

La longueur totale des voies primaires à créer est de 8,8Km.

2.1.3. Voies secondaires

Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous

Tableau n° 18 : Voies secondaires à aménager en bitume

N°	Désignation	Début	Fin	Emprise (m)	Longueur (Km)
1	VS1	VS6	VS8	20	0.71
2	VS2	RN26	VP3	20	0.6
3	VS3	RN26	VS6	20	0.58
4	VS4	RN26	VS9	20	0.7
5	VS5	VS8	RN26	20	1
6	VS6	RN26	VP2	20	0.76
7	VS8	VS6	VP2	20	2
8	VS11	RN26	VP3	20	0.8
9	VS12	RN26	VP3	20	0.6
Total					7.75

Source : AUA-Abdaty KOUNTA

La longueur totale des voies secondaires à aménager en bitume est de 7,54Km.

2.1.4. Ouvrages d'art

Ils sont constitués de l'ensemble des cinq (05) ouvrages d'art existants à redimensionner et les ouvrages d'art à créer.

Au nombre de trois (03), les ouvrages d'art à créer sont :

- l'ouvrage d'art P6 localisé au croisement RN26 et de la voie VS2 ;

- l'ouvrage d'art P7 localisé au croisement RN26 et de la voie VS4 ;
- l'ouvrage d'art P8 localisé au croisement RN26 et de la voie VS11.

2.2. Réseaux divers

2.2.1. Alimentation en eau potable

La réalisation d'un château d'eau d'une capacité de 20 m³ est en cours. Le premier forage réalisé a une capacité de 9 m³/h et les prospections continuent pour la réalisation d'un second forage pouvant atteindre la capacité (20 m³).

Après l'exécution de ce second forage, un mini-réseau d'adduction d'eau doté de bornes fontaines publiques à l'intérieur de la ville sera réalisé.

En attendant la réalisation de ce mini-réseau, les efforts doivent porter sur :

- la réparation ou l'équipement de certains forages ;
- la réhabilitation des puits à grand diamètre pour les besoins domestiques autres que la consommation ;
- la réalisation de nouveaux forages après des études géophysiques.

2.2.2. Alimentation en électricité

Il est prévu:

- l'extension du réseau électrique dans toute la ville;
- la fourniture régulière et continue du courant;
- la connexion à la moyenne tension de Katibougou (Commune du Mandé);
- la réalisation de points lumineux dans la ville.

2.2.3. Télécommunications

Les actions à mener sont :

- le renforcement du service WASSA existant;
- l'installation d'un réseau ADSL pour l'accès à Internet ;
- l'amélioration de la qualité d'écoute des réseaux (SOTELMA/MALITEL, ORANGE-MALI);
- la couverture totale de la commune par SOTELMA/MALITEL et ORANGE –MALI;
- l'installation d'une antenne TV – FM (O.R.T.M.).

2.2.4. La Poste

Il est prévu la réalisation d'un bureau de la poste dans la zone des bureaux.

2.3. Environnement

2.3.1. Assainissement

Afin d'améliorer le niveau d'assainissement de la ville et éviter l'inondation, il est prévu un certain nombre d'actions et de travaux.

• **Drainage des eaux pluviales** : pour drainer l'ensemble des eaux de la ville, les actions prioritaires à mener sont :

- l'aménagement de la mare "Dalani" ;
- la création de trois (03) ouvrages d'art au croisement de la RN 26 et des voies secondaires VS2, VS4 et VS11 ;
- le redimensionnement et le prolongement du collecteur artificiel n°1 (CA1) en dehors de la ville dans les deux directions (Bamako et Kangaba);
- la création de collecteurs artificiels le long des voies secondaires.

Les informations sur les collecteurs à créer sont indiquées dans le tableau ci-après :

Tableau n°19: Collecteurs à créer

N°	Désignation	Voie	Longueur (ml)	Début	Fin
1	CA1	RN26	5 000	Entrée ville	Sortie ville (RN 26)
2	CA2	VS6	760	RN 26	Sortie vers Narena
3	CA3	VS8	2000	VS 6	Sortie vers Siby
4	CA4	VS2	600	RN 26	Sortie cimetièrè du Sud
5	CA5	VS4	700	RN 26	Sortie vers zone maraîchère
6	CA6	VS11	800	RN 26	Sortie cimetièrè du Sud-Est
7	CA7	VS12	600	RN 26	Sortie vers terrain de sport 2
8	CA8	VS5	1 000	RN 26	Route de Siby
	Total		11 460		

• Evacuation des déchets

Déchets liquides: il est prévu de:

- faire la vulgarisation des puisards individuels et collectifs et des fosses septiques réglementés;
- initier des systèmes de vidange et d'évacuation des ordures par des GIE;
- doter la ville d'un spiro pour évacuer les déchets liquides ;

Déchets solides: il est prévu :

- de créer quatre (04) dépôts de transit : un premier dépôt à l'Ouest du cimetière au Nord de la ville, un deuxième à l'Ouest de l'OHVN, un troisième à l'Est de la RN26 au Sud de l'Ecole A et un quatrième sur la route de Narena/Karan avant le cimetière ;
- d'équiper la Mairie de camions bennes ;
- de promouvoir la création de GIE de ramassage d'ordures ;

Les déchets solides de Bancoumana seront acheminés à la décharge finale d'une superficie de 5ha, prévue sur la carrière de latérite existante à 4,6km de la route nationale et au Sud du village de Nankilabougou. A court terme, la gestion des déchets solides ne pose pas de problème, car ils constituent les fumiers pour les champs de culture.

A long terme, les déchets peuvent être transportés à la décharge finale.

La ville doit être dotée d'un Plan Stratégique d'Assainissement (PSA) qui détaillera l'ensemble des programmes d'assainissement indiqués dans le présent document.

2.3.2. Préservation de la nature

Il est prévu: la sensibilisation de la population sur :

- les méfaits de l'exploitation abusive de la terre du canal;
- les avantages de la préservation des espèces végétales ;
- les méfaits des activités agricoles;
- les méfaits des feux de brousse ;
- les méfaits des bancotières à l'intérieur de la ville;
- la protection des berges du fleuve à travers la plantation d'arbres; l'arrêt de leur exploitation comme

bancotière.



III. EQUIPEMENTS PROGRAMMES

L'analyse de la situation des équipements existants et les investigations menées auprès des acteurs urbains ont permis d'identifier les besoins en équipements nécessaires à l'amélioration du cadre de vie des populations.

Ainsi, il est prévu la réalisation d'équipements administratifs, scolaires, socio - sanitaires, commerciaux, de transport, artisanaux, sportifs, culturels, culturels, touristiques, de loisirs et de sécurité.

3.1. Equipements administratifs

Il est prévu dans la zone des bureaux la construction :

- d'un poste de la douane sur une superficie d'un hectare (1ha);
- d'un poste des eaux et forêts sur une superficie de 2 500m²;
- d'un poste d'agriculture sur une superficie de 500m²;
- d'un poste vétérinaire sur une superficie de 500m²;
- d'une radio communale sur une superficie de 500m².

3.2. Equipements scolaires

Il est prévu dans la zone scolaire la construction :

- d'un lycée public sur une superficie de 4ha;
- d'un centre de formation professionnelle sur une superficie de 1ha.

3.3. Equipements socio – sanitaires

Il est prévu la réalisation d'un centre de santé de référence sur une superficie de 2ha, au Nord-Est de la ville, au bord de la RN 26 dans la future zone d'habitat.

3.4. Equipements commerciaux et de transport

Il est prévu la réalisation :

- d'un abattoir sur une superficie de 1ha en dehors du périmètre urbain sur la route de Karan ;
- d'un marché à bétail sur une superficie de 1ha contigu au cimetière sur la route de Karan ;
- d'une gare routière sur une superficie de 3ha au bord la RN 26 au Nord de la future zone de bureaux.

3.5. Equipements artisanaux

Il est prévu la construction d'un centre artisanal sur une superficie de 1ha dans la zone artisanale sur la route Karan.

3.6. Equipements sportifs et culturels

Il est prévu :

- la construction d'un stade municipal sur une superficie de 5ha au Nord de la future zone scolaire sur la route de Siby ;
- la construction d'une maison des jeunes sur une superficie de 0,5ha dans la zone d'extension de l'habitat sur la route de Siby en face de la zone scolaire ;
- la construction d'un centre multifonctionnel des femmes, sur une superficie de 0,25ha, dans la future zone de bureaux ;

3.7. Equipements culturels

Il est prévu :

- l'agrandissement de trois cimetières (sur la route de Karan, au Sud de l'Ecole A et au nord de la ville dans la zone d'habitat à réhabiliter) à 5ha chacun ;
- la désaffectation des quatre autres cimetières (au Sud-est de la ville, à l'Est du noyau historique, au Nord-est du noyau historique et au Sud de la mare) ;
- la préservation des lieux et arbres sacrés.

3.8. Equipements touristiques et de loisirs

Il est prévu la construction d'un centre d'accueil communal sur une superficie de 1000 m² dans la future zone de bureaux.

3.9. Equipements de sécurité

Il est prévu:

- la construction d'un poste de gendarmerie sur une superficie de 5000 m² au nord de la ville sur la RN 26 ;
- la construction d'un poste de la protection civile sur une superficie de 2500 m² dans la future zone de bureaux.

Tableau n° 20 : Informations sur les équipements programmés

N°	Désignation	Localisation	Superficie (ha)
I	Equipements administratifs		
1.1	Poste de Douane	Future zone de bureaux	1
1.2	Poste des eaux et forêts	Future zone de bureaux	0,25
1.3	Poste d'agriculture	Future zone de bureaux	0,05
1.4	Poste vétérinaire	Future zone de bureaux	0,05
1.5	Radio communautaire	Future zone de bureaux	0,05
II	Equipements scolaires		
2.1	Lycée public	Zone scolaire	4
2.2	Centre de formation professionnelle	Zone scolaire	1
III	Equipements socio – sanitaires		
3.1	Centre de Santé de Référence	Au nord-est de la ville, au bord de la RN26 dans la zone d'extension de l'habitat	2
IV	Equipements commerciaux et de transport		
4.1	Abattoir	Sur la route de Karan	1
4.2	Marché à bétails	Contigu au cimetière sur la route de Karan	1
4.3	Gare routière	Sur la RN26 au nord de la future zone de bureaux	3
V	Equipements sportifs, culturels et cultuels		
5.1	Stade omnisports	Au nord de la future zone scolaire sur la route de Siby	5
5.2	Maison des jeunes	Zone d'extension de l'habitat sur la route de Siby en face de la zone scolaire	0,5
5.3	Centre multifonctionnel des femmes	Future zone de bureaux	0,25
5.4	Agrandissement du cimetière auprès de Falibabougou	Sur la route de Karan à l'ouest de la ville	5
5.5	Agrandissement du cimetière Wal-si Djoumaka	Au sud de l'Ecole A	5
5.6	Agrandissement du cimetière sur la route de Bally	Au nord de la ville dans la zone d'habitat à réhabiliter	5
5.7	Cimetière Saranbala à désaffecté	Au Sud-Est à côté de l'école "B"	1200
5.8	Cimetière de Korolemba à désaffecté	Au Sud de la ville non loin du "Molobalni"	1400
5.9	Cimetière à désaffecté	Au Sud de dougoukôrô (noyau historique)	12245
VI	Equipements touristiques et de loisirs		
6.1	Centre d'Accueil communal	Future zone de bureaux	0,1
VII	Equipements de sécurité		
7.1	Poste de la gendarmerie	Sur la RN 26	0,5
7.2	Poste de la protection civile	Future zone de bureaux	0,25

Source : AUA-Abdaty KOUNTA

IV. EVALUATION DU COUT DES ACTIONS PRIORITAIRES

L'évaluation du coût du schéma a porté essentiellement sur les actions de préservation des espaces prévus pour l'habitat, les activités, la voirie, les infrastructures, les équipements et l'environnement.

Ainsi le coût des actions prioritaires du schéma est évalué à **CENT CINQUANTE DEUX MILLIONS CENT VINGT CINQ MILLE (152 125 000) F CFA** repartis entre l'Etat et la Commune comme suit:

- Etat :121 700 000 F CFA, soit 80% ;
- Commune : 30 425 000 F CFA, soit 20%.

Le détail du coût estimatif est indiqué dans le tableau ci-après:

Tableau n°21 : Coût estimatif pour la préservation des espaces prévus (actions prioritaires)

N°	Désignations	Objectifs recherchés	Quantité	Coût unitaire en millions de FCFA	Coût total en millions de FCFA
I	Elaboration de Plans d'Urbanisme Sectoriels	Préciser davantage le contenu du schéma	2	40	80
II	Immatriculation et Bornage des zones d'extension de l'habitat	Préserver les sites	60 ha	0,15	9
III	Immatriculation et Bornage des zones d'activités	Préserver les sites	250 ha	0,15	37,5
IV	Immatriculation et Bornage des zones boisées	Préserver les sites	93,5 ha	0,15	14,025
V	Immatriculation et Bornage des réserves foncières	Préserver les sites	48 ha	0,15	7,2
VI	Bornages et décapage des voies	Préserver les emprises	8,8 km	0,5	4,4
TOTAL: 152 125 000 F CFA					152,125

Source : AUA-Abdty KOUNTA

V. STRATEGIES D'APPLICATION

Le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Bancoumana et environs définit les grandes orientations du développement de la ville pour une période de vingt (20) ans, soit à l'horizon 2035.

Afin que ce développement puisse se faire de manière harmonieuse, tout en évitant les opérations qui sont de nature à modifier les objectifs de la planification, il s'avère nécessaire de dégager un ensemble de stratégies susceptibles de faciliter la gestion et la maîtrise de la croissance urbaine par les autorités communales.

Ces stratégies sont au nombre de quatre (04). Ce sont: la stratégie foncière, la stratégie institutionnelle, la stratégie financière et la stratégie sectorielle.

5.1. Stratégie foncière

La stratégie foncière est axée sur la préservation des espaces urbains et surtout déjà ceux programmés par le Schéma et leur utilisation suivant la destination programmée.

Pour une bonne application du SDU approuvé, il faut :

- borner et immatriculer toutes les zones et espaces programmés ;
- respecter la vocation des espaces programmés ;
- viabiliser les zones à bâtir avant l'attribution des parcelles ;
- respecter les dispositions règlementant le foncier et l'urbanisme.

5.2. Stratégie institutionnelle.

Pour le suivi de la mise en œuvre du SDU, il sera créé un comité local composé comme suit:

- le Sous Préfet de Siby - Président ;
- le Maire de la commune de Bancoumana – vice -Président ;
- le représentant du conseil de cercle - membre;
- les conseillers communaux de la commune rurale de Bancoumana au nombre de 5;
- le chef de village de Bancoumana et trois (03) de ses conseillers;
- le représentant du service chargé de l'urbanisme – Rapporteur;
- les représentants des services techniques chargés des routes et de l'assainissement;
- le représentant de l'IGM ;
- le représentant du service chargé des domaines ;
- le représentant des commerçants;
- le représentant des éleveurs ;
- le représentant des agriculteurs ;

- le représentant des chasseurs ;
- le représentant des pêcheurs ;
- les représentants des ONG et GIE ;
- la représentante du CAFO.

Pour permettre l'application correcte du SDU, il est prévu la création d'un comité par le Préfet du cercle de Kati, au plus tard les six (06) mois qui précèdent l'approbation du Schéma par le Conseil des Ministres. Ce comité se réunit deux (02) fois par an avec un budget de fonctionnement prévu sur le budget régional.

En dehors du comité local, il existe le Comité National d'Evaluation Technique des Schémas Directeurs d'Urbanisme.

5.3. Stratégie financière

Le coût des actions prioritaires du SDU de Bancoumana a été évalué à CENT CINQUANTE DEUX MILLIONS CENT VINGT CINQ MILLE (152 125 000) F CFA repartis entre l'Etat et la Commune comme suit:

- Etat : 121 700 000 F CFA, soit 80% ;
- Commune : 30 425 000 F CFA, soit 20%.

Les données relatives au budget de la commune de Bancoumana sont indiquées dans le tableau ci-après:

Tableau n°22 : Etat d'exécution du budget de la Commune des cinq (05) dernières années

N°	Année	Fonctionnement		Investissement		Total (F CFA)
		Montant (F CFA)	%	Montant (F CFA)	%	
1	2014	142 720 979	90,03	15 809 441	9,97	158 530 420
2	2013	106 101 857	99,01	1 059 055	0,99	107 160 912
3	2012	104 041 413	96,89	3 341 935	3,11	107 383 348
4	2011	97 098 174	89,21	11 747 334	10,79	108 845 508
5	2010	52 210 082	75,16	17 258 599	24,84	69 468 681
5	TOTAL	502 172 505	91,07%	49 216 364	8,93	551 388 869

Source : Mairie de Bancoumana.

De l'analyse du budget de la commune rurale de Bancoumana, il ressort que les dépenses de fonctionnement des cinq (05) dernières années représentent 91 ,07% et sont supérieures aux dépenses d'investissement qui représentent 8,93%.

Cette tendance doit être inversée afin que la part des investissements atteigne au moins 70% du budget pour l'amélioration du cadre de vie des populations.

5.4. Stratégie sectorielle

La mise en oeuvre du SDU nécessite l'élaboration des plans d'urbanisme sectoriels. A cet effet, la ville de Bancoumana a été divisée en deux (02) secteurs qui sont:

- le secteur n°1: Bancoumana – Sud ;
- le secteur n°2: Bancoumana – Nord.

5.4.1. Secteur n°1 - Bancoumana – Sud

D'une superficie d'environ 205 ha, le secteur comprend l'ancien noyau d'habitat de la ville, la zone commerciale, une partie du tissu d'habitat en formation, la zone de bureaux, la zone artisanale, le site de la gare routière, une partie des réserves foncières, une partie de la voie de ceinture et de la zone boisée

Il est limité:

- au Nord, par le tissu d'habitat en formation;
- au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les zones de cultures.

5.4.2. Secteur n°2 - Bancoumana – Nord

D'une superficie d'environ 387 ha, le secteur comprend une partie du tissu d'habitat en formation, les zones d'extension de l'habitat, la zone scolaires, le site du stade omnisports, une partie des réserves foncières, une partie de la voie de ceinture et de la zone boisée.

Il est limité:

- au Nord, par les zones de cultures;
- au Sud, par le secteur N°1 ;
- à l'Est et à l'Ouest par les zones de cultures.

VI. PHASAGE DU SCHEMA

Les actions prévues par le SDU ont été réparties en quatre (4) phases conformément au tableau ci après :

Tableau N°23 : Phasage du Schéma.

N°	Phases	Zones d'habitat	Zones d'activités	Voirie, Réseaux Divers et Assainissement	Equipements
I	PHASE I: 2016-2020	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation du tissu existant ; - Aménagement de 30 ha pour l'habitat y compris les déguerpis et les litiges; - Aménagement de la zone de recasement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Délimitations et bornages des zones d'activités ; - Délimitations et bornages des zones boisées ; - Délimitations et bornages des réserves foncières ; - Réhabilitation du centre commercial. 	<ul style="list-style-type: none"> - Délimitations et bornages des voies à créer: VP2, VP3; - Prolongement du collecteur artificiel : CA1 ; - Aménagement de dépôt de transit : D1 	<ul style="list-style-type: none"> - la construction du poste de la Douane ; - la construction d'un poste des eaux et forêts ; - la construction d'un local pour radio communale ; - la construction d'un centre de formation professionnelle ; - la construction d'un Centre de Santé de Référence ; - la réalisation de l'abat-toir ; - la réalisation d'un marché à bétails; - la construction de la maison des jeunes ; - l'agrandissement des trois cimetières ; - la construction du poste de gendarmerie ; - la construction du poste de la protection civile.

II	PHASE II: 2021-2025	- Lotissement de 10 ha pour l'habitat ;	- Aménagement des zones boisées ; - Réhabilitation du centre commercial	- Bitumage des voies : VS1, VS3, VS5, VS6, VS7, VS8; - Ouvrages d'art à réhabiliter : P2, P3; - Collecteurs artificiels à créer: CA2, CA3, CA8; . Aménagement de dépôt de transit: D2.	-la construction du poste d'agriculture ; -la construction du poste vétérinaire ; -la construction du centre d'accueil communal ; la construction du lycée public. .
III	PHASE III: 2026-2030	Aménagement de 10 ha pour l'habitat.	Aménagement des zones boisées.	- Bitumage des voies : VS2, VS4, VS12, VS14 ; - Aménagement en latérite : VP3 ; - Collecteurs artificiels à créer: CA5, CA7; - Ouvrages d'art à créer: P7; - Aménagement de dépôt de transit : D3.	-la réalisation de la gare routière ; - la construction du centre artisanal.
IV	PHASE IV: 2031-2035	Aménagement de 10 ha pour l'habitat	Aménagement des zones boisées	- Aménagement en latérite : VP2 ; - Collecteurs artificiels à créer: CA4, CA6; - Ouvrages d'art à créer: P6, P8; - Aménagement de dépôt de transit : D4.	-la construction du stade municipal ; -la construction du centre multifonctionnel des femmes.


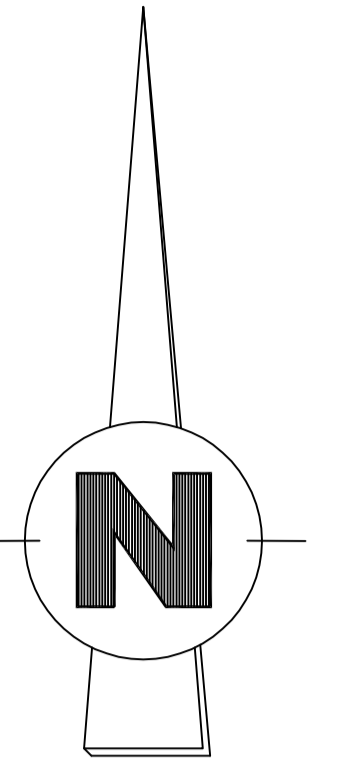
VII. RECOMMANDATIONS

Dans le but d'atteindre les objectifs du Schéma, les recommandations ci-après ont été formulées:

- sensibiliser et informer l'ensemble des acteurs sur les objectifs du Schéma ;
- sensibiliser et informer les autorités de la commune sur les instruments de gestion de leur agglomération;
- sensibiliser les populations pour la réalisation d'équipements à travers les investissements humains;
 - mettre fin à l'attribution coutumière des terres;
 - clôturer les écoles, les médersas et les cimetières existants;
 - procéder aux tracés et aux balisages des pistes pastorales;
 - aménager les pistes d'accès aux villages de la Commune ;
 - interdire l'extraction de sable et de gravier le long des berges du fleuve;
 - interdire les activités agricoles dans les concessions;
 - construire des collecteurs pour le drainage des eaux pluviales;
 - aménager des dépôts de transit des ordures;
 - étendre les réseaux d'eau et d'électricité à toute la ville;
 - réaliser dans les villages de la commune des infrastructures scolaires, sanitaires, etc;
 - élaborer des PUS immédiatement après l'approbation du SDU;
 - mettre en place un Comité de suivi de la mise en œuvre du SDU après sa remise officielle
 - tenir périodiquement les réunions du comité de suivi.

PLANCHES PHASE PROPOSITION

Planche N°15 Equipements

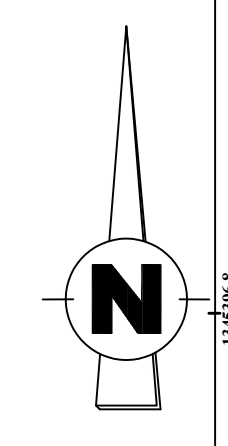


Légende

	Centre de santé de référence		Ceinture verte
	Lycée public		Mare
	Centre de formation professionnelle	ZHR	Zone d'Habitat à restructurer
	Stade omnisports	FZH	Future Zone d'Habitat
	Marché à Bétail	RF	Reserve Foncière
	Centre Artisanal	ZB	Zone de Bureau
	Auto-Gare	ZS	Zone Scolaire
	Maison des jeunes	ZC	Zone Commerciale
	Centre multifonctionnel des femmes	GR	Gare Routière
	Caserne de pompier	ZA	Zone Artisanale
	Bureau de la douane	ZM	Zone Maraîchère
	Bureau des eaux et forêts	ZB	Zone Boisée
	Poste d'agriculture	Z culture	Zone de Culture
	Poste vétérinaire		
	Station de la radio communale		
	Cimetières		

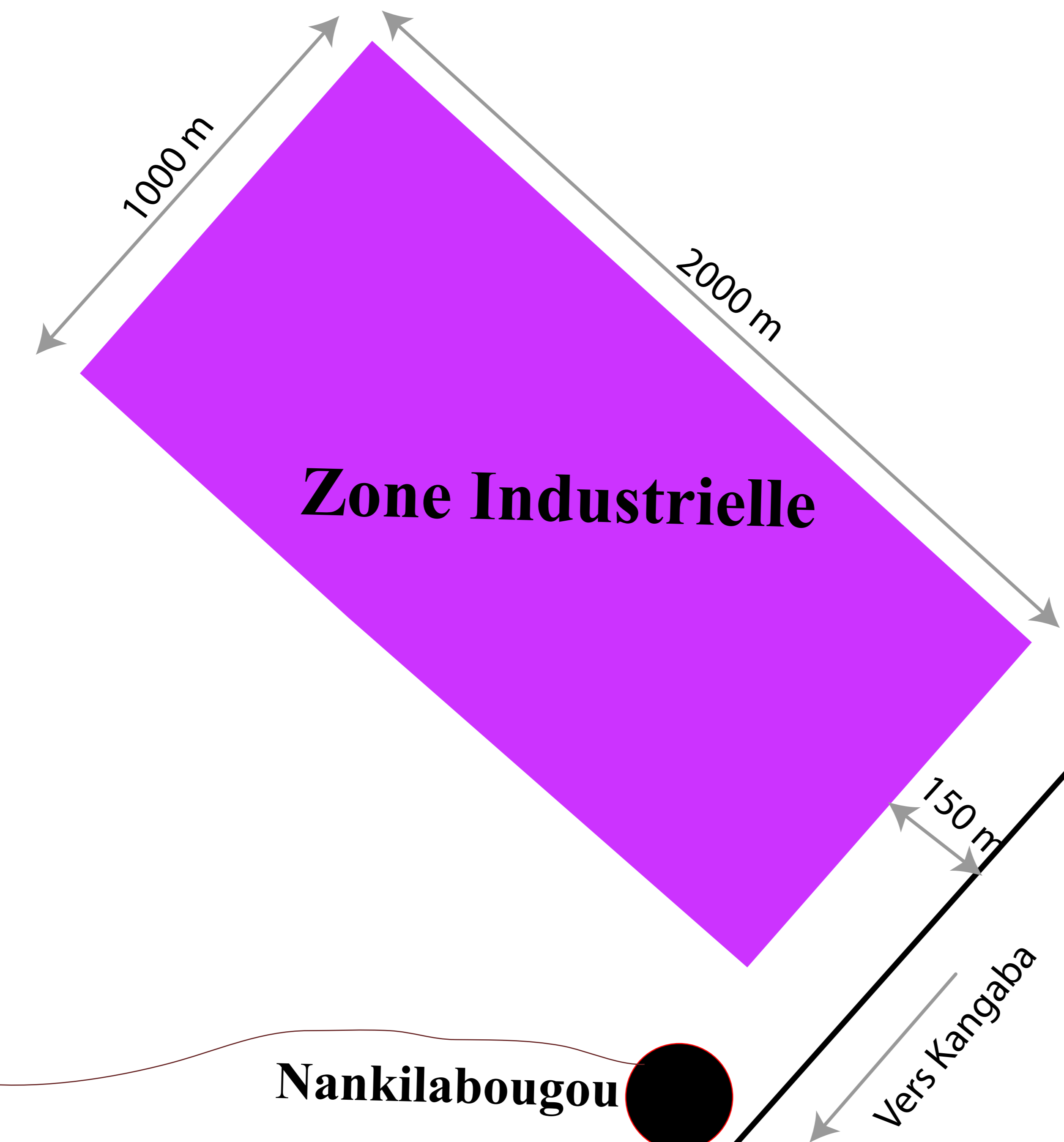
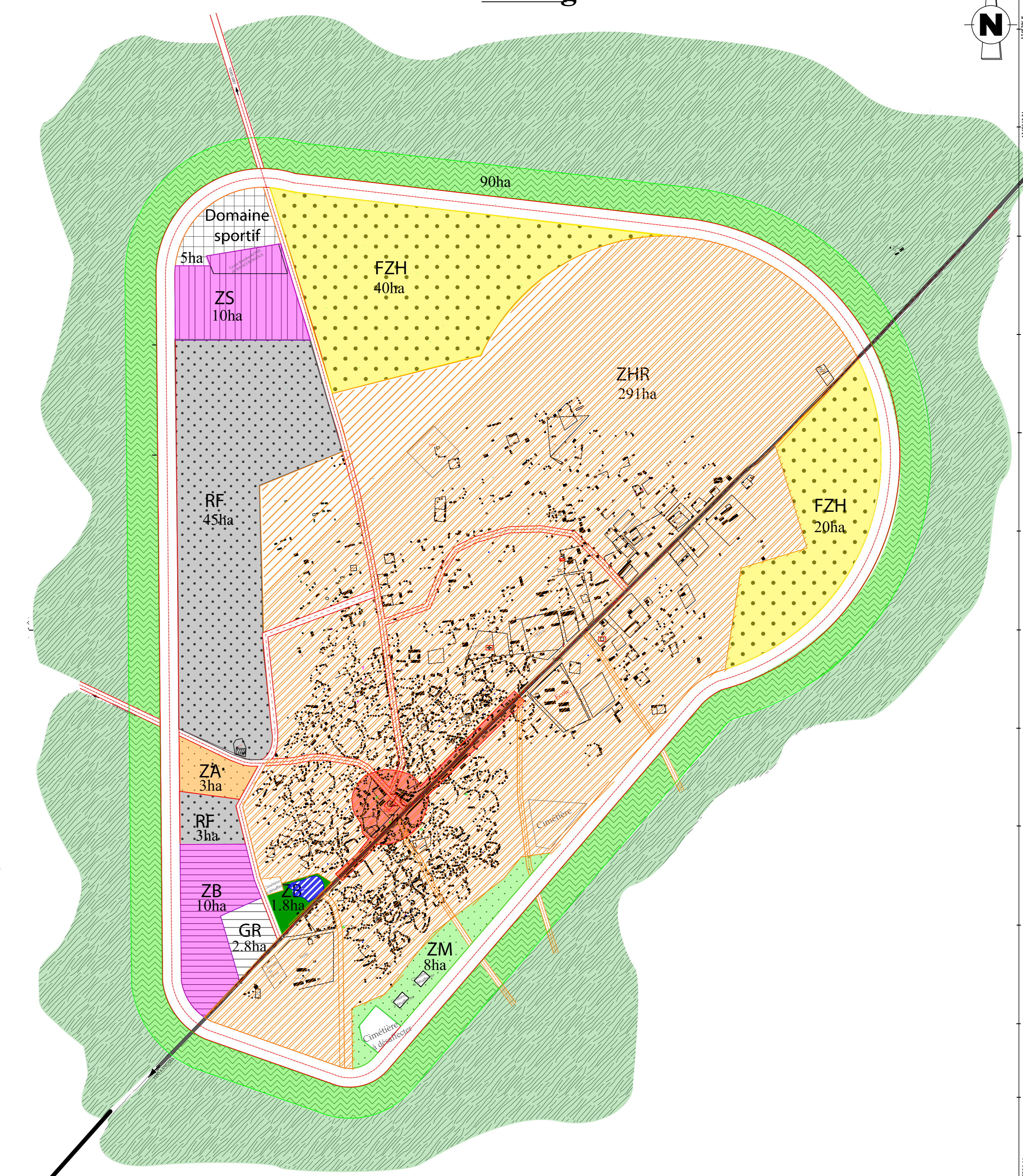
Echelle 0 200 400 m

Planche N°12 Zonage

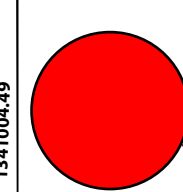


Légende

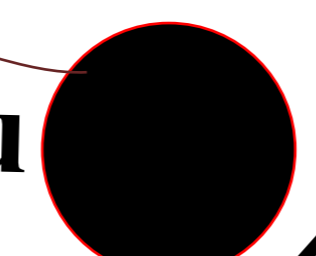
	Ceinture verte
	ZHR Zone d'Habitat à Restructurer
	FZH Future Zone d'Habitat
	RF Reserve Foncière
	ZB Zone de Bureaux
	ZS Zone Scolaire
	ZC Zone Commerciale
	GR Gare Routière
	ZA Zone Artisanale
	ZM Zone Maraîchère
	ZB Zone Boisée
	Zone de Culture
	Zone Industrielle
	Nankilabougou
	Décharge Finale



Décharge Finale



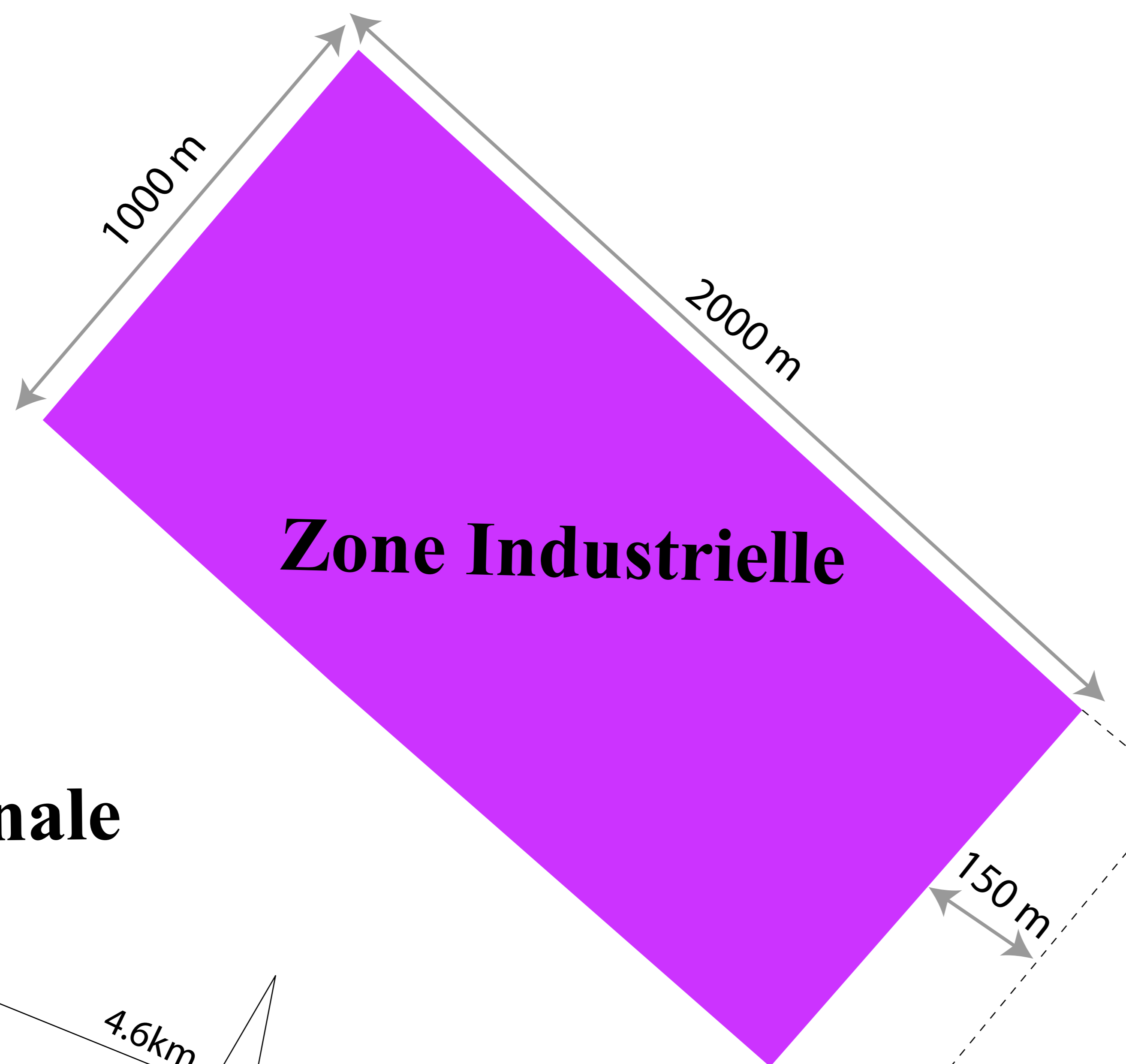
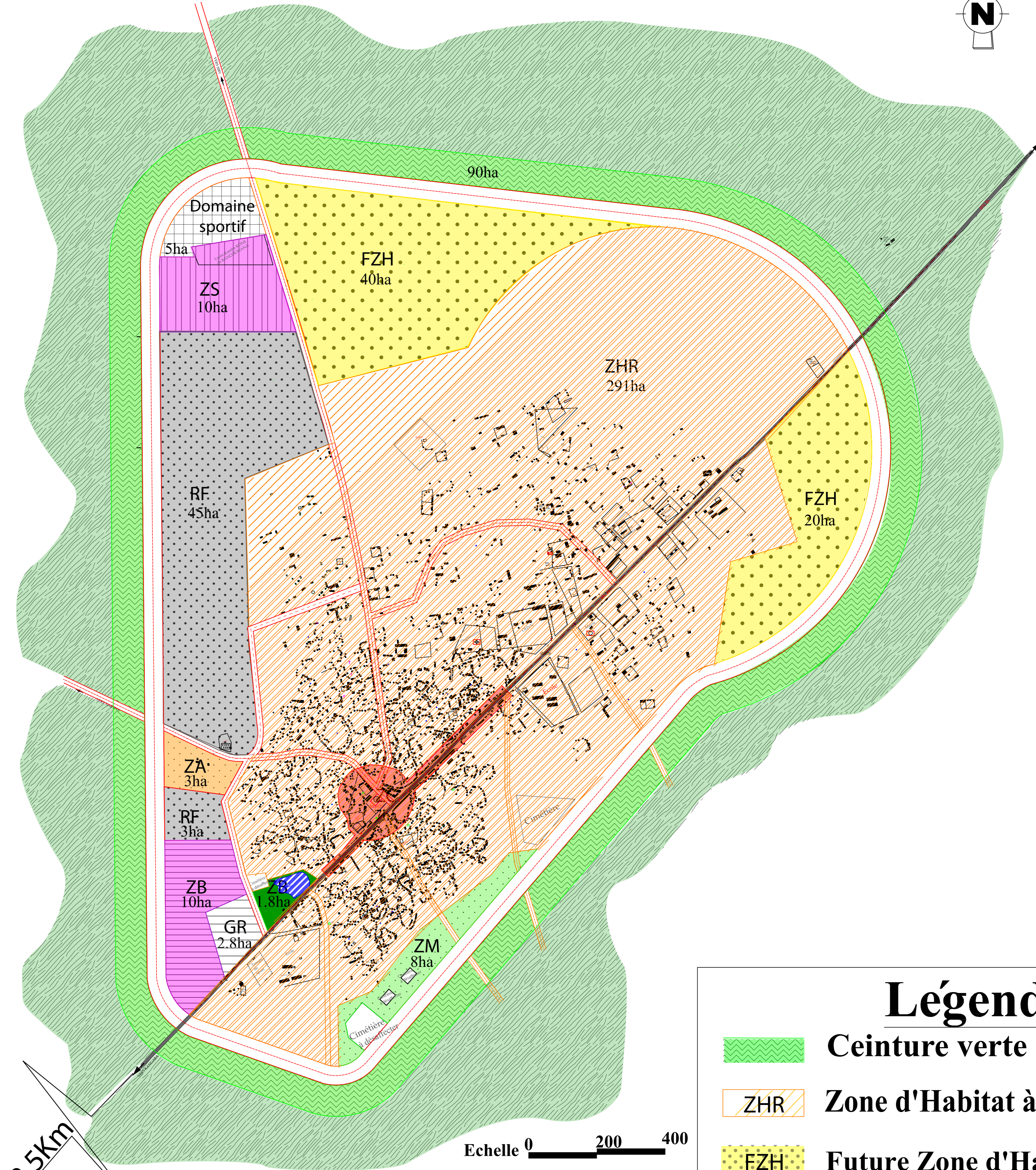
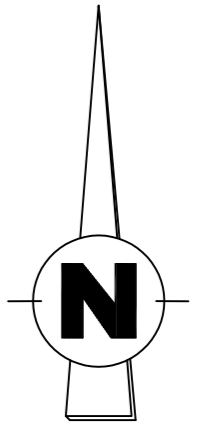
Nankilabougou



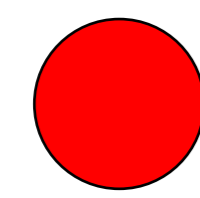
Vers Kangaba

Echelle 0 200 400

Planche N°12 Zonage

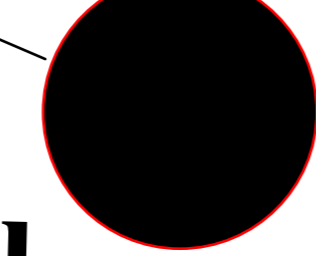


Décharge Finale



4.6km

Nankilabougou




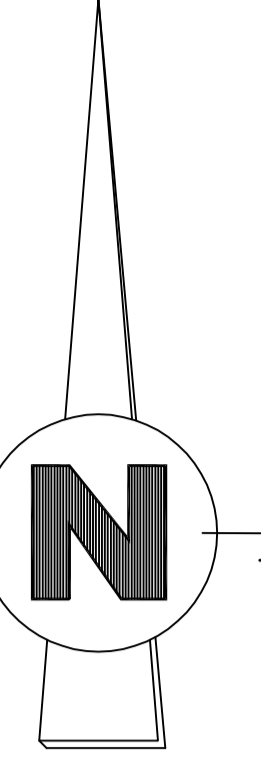
1.5km

Vers Kangaba

Légende	
	Ceinture verte
	ZHR Zone d'Habitat à Restructurer
	FZH Future Zone d'Habitat
	RF Reserve Foncière
	ZB Zone de Bureaux
	ZS Zone Scolaire
	ZC Zone Commerciale
	GR Gare Routière
	ZA Zone Artisanale
	ZM Zone Maraîchère
	ZB Zone Boisée
	Zone de Culture
	Zone Industrielle
	Nankilabougou
	Décharge Finale

Planche N°12

Zonage



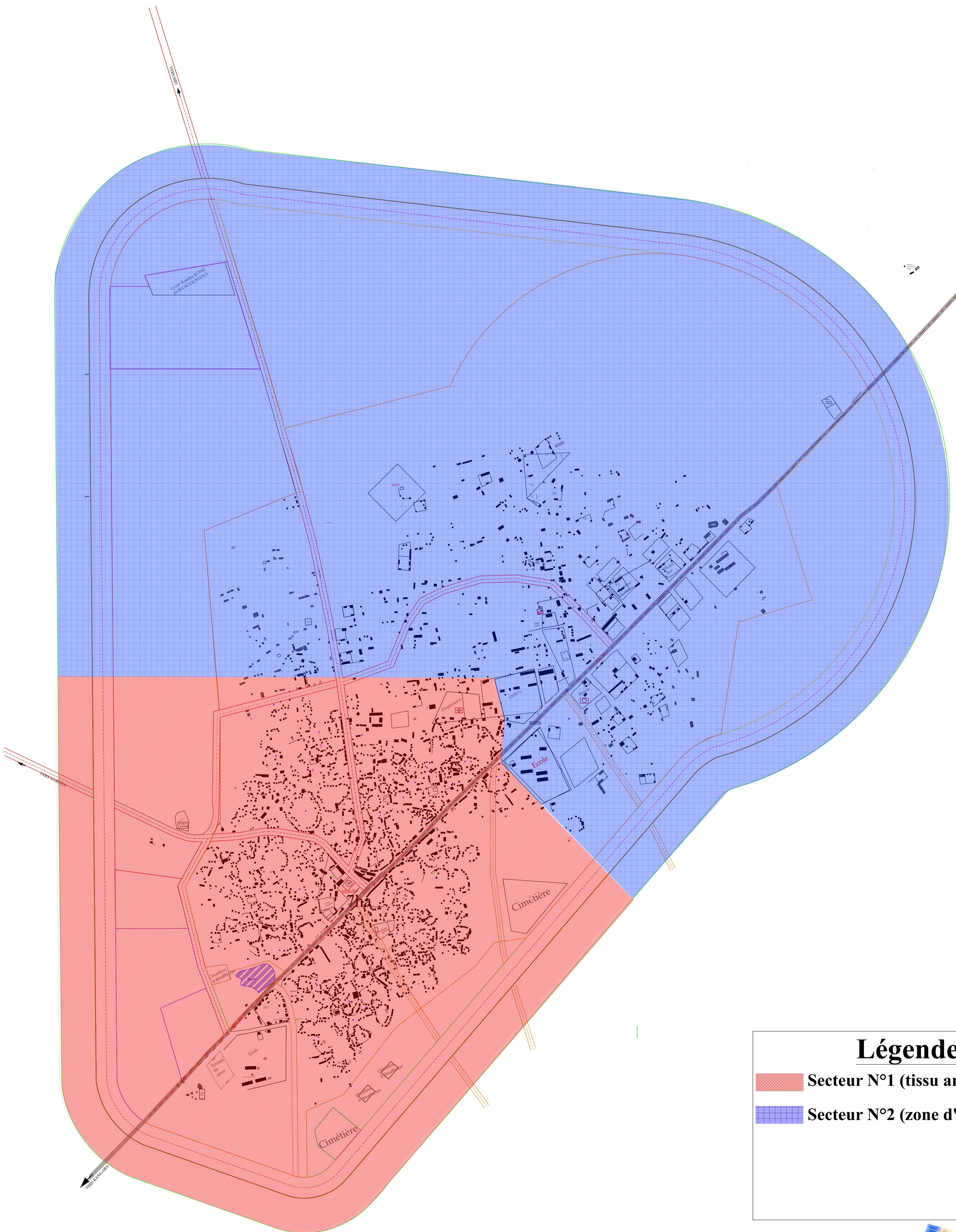
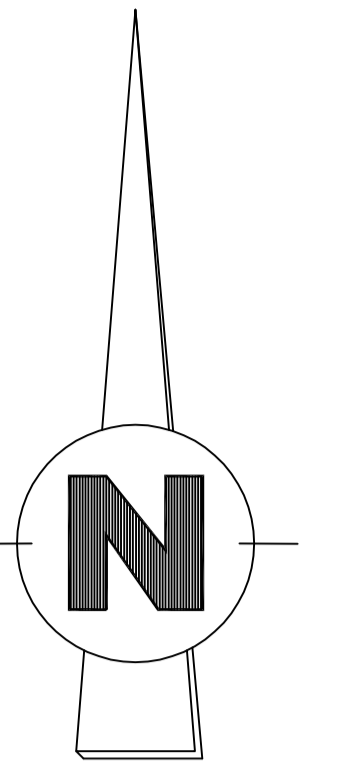
Légende

	Ceinture verte
	ZHR Zone d'Habitat à Restructurer
	FZH Future Zone d'Habitat
	RF Reserve Foncière
	ZB Zone de Bureaux
	ZS Zone Scolaire
	ZC Zone Commerciale
	GR Gare Routière
	ZA Zone Artisanale
	ZM Zone Maraîchère
	ZB Zone Boisée
	Zone de Culture

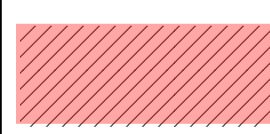
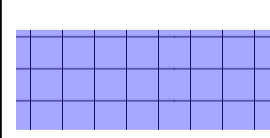
Echelle 0 200 400m

Planche N°16

Plans d'Urbanisme Sectoriels



Légende

-  Secteur N°1 (tissu ancien)
-  Secteur N°2 (zone d'extension)

Echelle 0 200 400 m

VIII. BIBLIOGRAPHIE

- Monographie du village de Bancoumana 2008, **Jerome DAKOMO**
- Association pour le Développement Local (ADL) avril 2003 ; **mairie de Bancoumana**
- Plan de Développement Economique Social et Culturel de la Commune de Bancoumana – période de 2010-2014, **mairie de Bancoumana**
- Appui Technique et Financier du Programme d'Appui aux Communes Rurales – juillet 2010 ; **Programme d'Appui aux Communes Rurales (PACR)**
- Cartes thématiques de la commune de Bancoumana 2015; **Institut Géographique du Mali (IGM) ;**
- Recensements généraux de la population et de l'habitat du Mali des années 1976, 1987, 1998 et 2009 ; **DNSI/INSTAT**
- Budget de la Commune rurale de Bancoumana des quatre (04) dernières années (2011, 2012, 2013 et 2014); **mairie de Bancoumana**
- Mission de Décentralisation – DIRASSET : Avant projet de Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Rapport final volume 2: Schémas Régionaux 1994 ;
- Mission de Décentralisation et des Reformes Institutionnelles: Lois et Décrets de la Décentralisation Octobre 1998 ; **MATCL**
- Mission de Décentralisation et des Reformes Institutionnelles: Droit de la Décentralisation Mars 1997 ; **MATCL**
 - Loi n° 02 – 016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'urbanisme ;
 - Ordonnance n°00 – 027/ P.RM du 22 Mars 2000 portant Code Domanial et Foncier ;
 - Décret n°04 – 607/P-RM du 30 Décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;
 - Décret n°05 – 340/P-RM du 25 Juillet 2005 fixant la réglementation des équipements collectifs urbains.

LISTE DES PARTICIPANTS

SDU DE LA VILLE DE BANCOUMANA ET ENVIRONS - PLENIERE CONSTAT: 19 JUIN 2015
LISTE DE PRESENCE

N°	PRENOM ET NOM	SERVICE	N° Téléphone	Groupe (I, II ou III)	SIGNATURE
1	Almaïmone Ag Almonstapla	DRUH/Koroli Koro	66 98 23 78 / 76 05 23 94	II	
2	Bombeye Mahomane Maïga	Agence I.G.N.K.V.O	76 11 04 58	II	
3	Diaga Dibakate	DRUH/Koro	75 02 58 75	II	
4	Alhachmad T. Dioko	DNUH I	65 82 04 54	II	
5	Moussa CAMARA	SUH - Kato	65 94 17 88	II	
6	Aliou Dembele	DNUH	60 90 81 81	I	
7	Fadyimba KEITA	Commun. Urb. Karou, 1 ^{er} Adjoint	66 83 11 65	II	
8	Mamadou Coulibaly	Conseil communal Bancoumana	79 48 05 92	I	
9	Bacaré Pierza	Dikke Samake Killa Gi	75 23 75 97	II	
10	Leamina Biréti	Maire Délégué Koursali	76 34 33 59	II	
11	Mahamadou Camara	3 ^e Adjoint aux Maire	79 38 75 15	I	
12	Mahamane Maïga	Représentant des Commerçants	74 32 62 89	I	
13	Soumaria Diello	OTVA Bancoumana	73 43 76 77	I	
14	Mach'Lo Soumoro	Représent. Mairie Bancoumane	65 18 67 29	I	
15	Lamine Keita	Représentant de M'iamé	79 25 55 88 4	II	
16	Mamadi Keita	Représentant de Tema	73 17 66 38	II	
17	Kastina Simone	Représentant Art. Sam	79 32 81 05	I	
18	Ye Couba Couli Baboy	PRSE CA - OSK	76 47 66 61 1	I	
19	Faduma	diello Sapiyaton	73 42 28 24	III	
20	Fanta Bamara	Représentant des Femmes		I	
21	Djénéba Coulibaly	Conseillère	79 14 05 42	III	

SDU DE LA VILLE DE BANCOUMANA ET ENVIRONS - PLENIERE CONSTAT: 19 JUIN 2015
LISTE DE PRESENCE (suite)

N°	PRENOM ET NOM	SERVICE	N° Téléphone	Groupe (I, II ou III)	SIGNATURE
22	Mme Diarra Diaby Touré	S.A.C.P.N. Kati	66 85 84 65	III	
23	Oumar Tamana	représentant Kallé		II	
24	Zoumana Dabo	représentant Niirira		I	
25	Mamadou Soumahoro	Président Ecole B	79 17 03 46	I	
26	Amadou Boundy	SUH - Kati	69 10 10 94	I	
27	Modibo Dembina	représentant d'antenne	72 30 12 66	II	
28	Béchir Keita	conseiller communal	73 03 77 16	I	
29	Haroun Torgo	Agent d'agriculture Siby	78 23 98 64	I	
30	Quara-A. Coulibaly	DNUH	76 13 25 11	III	
31	Bleu Camara	conseiller communal	78 21 45 89	II	
32	Djelimy Diabaté	D.R.P. S.I.A.P. Koulouba	76 04 95 88	II	
33	Modibo Dembina	Radio Senclouye	73 17 05 56	I	
34	Nanaba Sina Camara	Conseil du Village	73 36 48 51	II	
35	Diakité Lamire	ACCESS - Santé	74 08 38 94	III	
36	Tama Steita	Conseil	65 66 88 01	III	
37	Magdani Doucoure	Eaux et Forêts	76 29 32 38	III	
38	Adamou Camara	Mairie Bancoumana	74 07 59 86	III	
39	Hamadou Kane	Conseiller Communal Siby	76 17 43 25	II	
40	Doucoure Kane	Ecole Bancoumana		II	
41	Ahmedou Coulibaly	COFESA YIRWATON	76 02 50 06	III	
42	Koumoko Camara	Transports Bancoumana	75 36 91 55	III	

SDU DE LA VILLE DE BANCOUMANA ET ENVIRONS - PLENIERE CONSTAT: 19 JUIN 2015
LISTE DE PRESENCE (suite)

N°	PRENOM ET NOM	SERVICE	N° Téléphone	Groupe (I, II ou III)	SIGNATURE
43	Foedi Kouamele	Central. de Village	77103703	I	
44	Diaby-Hoy Kouafate	Agent Technique d'Etage	75462179	I	
45	Pouan Dembele	Ing CC D RDL-KKro	76356062	II	
46	D'Issa Sory	Medecin	78449137	I	
47	Sidi Kouamele	DRK KKro	73-33-98-57	III	
48	Mady Nomoko	Gen darmerie	82394292	II	
49	Kawadou Simayoko	Enseignement	75189459	I	
50	Quumar DARRA	Administration	76-22-00-72	SR-	
51	Issa Traore	Conseiller Communal	66783493		
52					
53					
54					
55					
56					
57					
58					
59					
60					
61					
62					
63					

Bureau d'études	
Ibrahim Abderhamane KOUNTA	Ingénieur en planification urbain, chef de mission
Seydou TRAORE	Ingénieur et urbaniste
Mamadou TRAORE	Architecte et urbaniste
Hamadou B. YALCOUYE	Architecte et urbaniste, stagiaire assistant chef de mission
Malik SOW	Economiste
Chaka TIMBINE	Sociologue
Dansina KONE	Dessinateur
Mahamadou DEMBELE	Dessinateur

IX. ANNEXES

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

A.M.A.D.E.R : Agence Malienne pour le Développement de l'Energie Domestique et de l'Electrification Rurale
B.T: Basse Tension
C.A.F.O : Coordination des Associations et Organisations Féminines
C.A.P : Centre d'Animation Pédagogique
C.D.P.E; Centre de Développement de la Petite Enfance
C.M.D.T : Compagnie Malienne du Développement des Textiles
C.S.COM : Centre de Santé Communautaire
D.N.U.H : Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat
D.R.A.C.P.N: Direction Régionale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances
D.R.D.C : Direction Régionale des Domaines et du Cadastre
D.R.P.S.I.A.P : Direction Régionale de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population
D.R.T : Direction Régionale des Routes
D.R.U.H : Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat
D.T : Dépôt de Transit
F.M: Modulation de Fréquence
G.I.E: Groupement d'Intérêt Economique
I.G.M: Institut Géographique du Mali
Mhz: Méga Hertz
M.T: Moyenne Tension
OHVN: Office de la Haute Vallée du Niger
O.N.G: Organisation Non Gouvernementale
P.U.S. : Plan d'Urbanisme Sectoriel
R.A.C: Réseau Administratif de Communication
R.G.P.H : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
S.D.U: Schéma Directeur d'Urbanisme
S.I.D.A: Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SO.TEL.MA: Société des Télécommunications du Mali
T.V: Télévision
U.A.P.I.A: Unité d'Appui aux Productions et des Industries Animales
V.I.H: Virus de l'Immunodéficience Humaine
V.P : Voie Primaire
V.S: Voie Secondaire
C.V.E.C.A.U.G : Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit Auto Géré

LISTE DES TABLEAUX

Villages de la Commune, populations, distances par rapport à la ville de Bancoumana et leurs coordonnées géographiques: Tableau n° 01.....	10
Pluviométrie des cinq (05) dernières années (2010 – 2014):Tableau n° 02	19
Espèces végétales rencontrées:Tableau n° 03	20
Structure de la population par tranche d'âge et par sexe:Tableau n° 04	22
Population, ménages et concessions: Tableau	24
Projection de la population: Tableau	25
Productions et rendements agricoles: Tableau	26
Effectif des artisans de l'Association- ville de Bancoumana : Tableau n° 08.....	31
Institutions financières: Tableau n° 09.....	34
Projets ONG et leurs domaines d'intervention: Tableau n° 10.....	34
Equipements administratifs: Tableau n°11.....	46
Equipements scolaires :Tableau n° 12.....	47
Equipements socio-sanitaires :Tableau n° 13.....	49
Equipements commerciaux et de transport: Tableau n° 14.....	50
Equipements sportifs et culturels: Tableau n° 15.....	51
Equipements touristiques et de loisirs: Tableau n° 16.....	51
Equipements culturels: Tableau n° 17.....	52
Collecteurs artificiels à créer/ Tableau n° 18.....	71
Informations sur les équipements programmés: Tableau n° 19.....	73
Coût estimatif pour la préservation des espaces prévus: Tableau n° 20.....	77
Etat d'exécution du budget de la commune des cinq dernières années: Tableau n° 21.....	79
Phasage du schéma:Tableau n° 22.....	84

LISTE DES SCHEMAS

Configuration du tissu existant (habitat) schéma	16
Habitation traditionnel schéma 2.....	17
Habitation semi moderne schéma 3.....	17
Habitation semi moderne schéma 4.....	17
Habitation moderne schéma 5.....	19
Alimentation en électricité planche 06.....	75

LISTE DES FIGURES

PAGE 18: HABITAT (Configuration de l'habitat)

Habitat traditionnel : N°01

Habitation semi moderne : N°02 03 et 04

PAGE 19: HABITAT

Habitation moderne : N°05 et N°06

PAGE 23 : CONTRAINTES

Dépression au Nord de la RN 26 : N°07

Mare et carrière de banco : N°08

PAGE 37 : ACTIVITES

Agriculture (paysan avec charrue dans son champ) : N°09

Elevage (berger et son boeuf) : N°10

Commerce (marché) : N°11

Arboriculture : N°12

Industrie artisanale de transformation du karité : N°13

Caisse urbaine d'épargne et de crédit : N°14

Base nautique de Bancoumana : N°15

PAGE 40: VOIRIE

Voie primaire en bitume RN 26 : N°16 et 17

Voie secondaire en latérite : N°18

Voie tertiaire argileuse : N°19

Ouvrage en béton armé sur le collecteur naturel à la sortie Ouest de la ville : N°20

Ouvrage en béton armé sur le collecteur naturel au niveau du marché : N°21

PAGE 42 : ALIMENTATION EN EAU POTABLE et ELECTRICITE

Forage équipé de pompe manuelle : N°22

Forage équipé de pompe manuelle (hors service) : N°23

Puits traditionnel : N°24

PAGE 43 : Alimentation en électricité

Centrale électrique hybride (AMADER,ACCES) : N°25

Générateur électrique du CSCOM : N°26

Poteaux électriques avec éclairage lampadaire : N°27

Panneau solaire privé sur le toit : N°28

LISTE DES FIGURES (Suite)

PAGE 44: TELECOMMUNICATION

Antenne téléphonique Malitel : N°29

Antenne radiophonique : N°30

Antenne téléphonique Orange : N°31

PAGE 47 : ASSAINISSEMENT

Dépotoir informel à Bancoumana Nord : N°32

Dépotoir informel sous l'arbre sacré : N°33

Déchets liquides des toilettes : N°34

Dépotoir informel à côté de l'ancienne mosquée de vendredi : N°35

Caniveau en terre : N°36

Caniveau en maçonnerie de pierre : N°37

PAGE 56 : EQUIPEMENTS

Mairie de Bancoumana : N°38

OHVN : N°39

Poste des eaux et forêts : N°40

Poste de gendarmerie : N°41

Medersa : N°42

CDPE (préscolaire): N°43

Centre d'alphabétisation : N°44

Lycée privé : N°45

PAGE 57

Centre de transformation du Karité : N°46

Cabinet médical de soins : N°47

Marché : N°48

Caisse d'épargne : N°49

Mosquée : N°50

Station de carburant : N°51

Micro-crédit : N°52

Boulangerie : N°53

LISTE DES PLANCHES

PLANCHES PHASE CONSTAT

Page 11: Planche N°1 Périmètre d'urbanisation

Page 57: Planche N°2 Evolution du site

Page 58: Planche N°3 Occupation et analyse du site

Page 59: Planche N°4 Voirie (constat)

Page 60: Planche N°5 Alimentation en eau

Page 61: Planche N°6 Alimentation électricité

Page 62: Planche N°7 Assainissement (constat)

Page 63: Planche N°8 Equipements administratifs et scolaires

Page 64: Planche N°9 Equipements socio-sanitaires et commerciaux

Page 65: Planche N°10 Equipements artisanaux, sportifs, culturels et touristiques

Page 66: Planche N°11 Equipements culturels et de sécurité

PLANCHES PHASE PROPOSITION

Page 86 : Planche N°12 Zonage

Page 87 :Planche N°13 Réseau général et voirie

Page 88 :Planche N°14 Assainissement

Page 89 :Planche N°15 Equipements

Page 90 :Planche N°16 Bis Zonage et Equipements

Page 91 :Planche N°17 Plans d'Urbanisme sectoriel

DRUH-KKRO
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE

REGION DE KOULIKORO

CABINET DU GOUVERNEUR

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

DECISION N°14- 01143 14 /GRKK
PORTANT OUVERTURE DES ENQUÊTES PREALABLES A L'ELABORATION
DU SCHEMA DIRECTEUR ET D'URBANISME (SDU)
DE LA COMMUNE RURALE DE BANCOUMANA

LE GOUVERNEUR DE LA REGION DE KOULIKORO

- Vu** la constitution de la République du Mali en date du 12 janvier 1992 promulguée par le Décret n°92-073/P-CTSP du 25 février 1992;
- Vu** la loi n°94-009/AN-RM du 22 mars 1994 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation, de la gestion et du contrôle des Services;
- Vu** la loi n°2012-007/DU 07 Février 2012 portant Code des Collectivités Territoriales en République du Mali;
- Vu** l'Ordonnance n°00-027/P-RM du 22 mars 2000 portant Code Domanial et Foncier, modifiée et ratifiée par la loi n°02-0008 du 12 février 2002;
- Vu** le Décret n°04-607/P-RM du 30 Décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine;
- Vu** le Décret n°95-210/PG-RM du 30 mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions des Représentants de l'Etat au niveau des Collectivités Territoriales, modifié par le décret n°01-15/P-RM du 20 novembre 2001;
- Vu** le Décret n°2011-528/P-RM du 24 Août 2011 portant nomination du Gouverneur de la Région de Koulikoro.

DECIDE

ARTICLE 1 : sont ouvertes les enquêtes préalables à l'élaboration du Schéma Directeur et d'Urbanisme (SDU) portant sur les données naturelles et sociologiques, les infrastructures, les équipements collectifs, l'habitat, la démographie et les activités sociales, culturelles et économiques de la Commune Rurale de Bancoumana et Environs.

ARTICLE 2 : Lesdites enquêtes concernent la Commune Rurale de Bancoumana et Environs.

Le périmètre d'urbanisme choisi correspond aux limites actuelles de la Commune et regroupe les villages de Bancoumana (chef-lieu de la Commune), Djiguidala, Gonsolo, Kenieroba, Kollé, Madina, Missira, Namkilabougou, Niaganabougou, Niame, Ouoronina, Samako, Tema, Ticko.

ARTICLE 3 : Les autorités politiques et administratives, les opérateurs économiques et sociaux, les populations des aires concernées sont invitées à prêter leur concours à la réussite des enquêtes.

ARTICLE 4 : L'avis préalable des services de l'urbanisme est exigé pour tous les travaux de construction et d'aménagement public et privé dans les zones concernées.

ARTICLE 5 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature est valable jusqu'à l'approbation du Schéma Directeur d'Urbanisme de la Commune Rurale de Bancoumana.

Koulikoro, le

03 DEC. 2014

LE GOUVERNEUR DE REGION

AMPLIATIONS :

- Original.....1
- MIS.....1
- MUH.....1
- Procureur de la République de Kati1
- DNUH.....1
- DRUH- KKoro.....1
- SUH-Kati1
- Assemblée Rég1
- Préfet du Cercle de Kati1
- Conseil de Cercle de Kati1
- Sous-préfet de Kati1
- Maire de Bancoumana.....1
- Groupement de la Gendarmerie.....1
- Compagnie de la Garde Nationale.....1
- Archives.....1/15

Allaye TESSOUGUE

Administrateur Civil

REGION DE KOULIKORO
CERCLE DE KATI
COMMUNE DE BANCOUNANA

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

DELIBERATION N° 02/...C.B.....

Le conseil communal de Bancoumana, régulièrement convoqué en session extraordinaire, s'est réuni le Mercredi 24 juin 2015.

Date de convocation du conseil communal de Bancoumana: 16/06/2015.

Ordre du jour de la session : examen et délibération sur le Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la ville de Bancoumana et environs.

- Nombre de conseillers en exercice :17
- Nombre de conseillers présents : 14
- Nombre de conseillers absents : 3
- Nombre de conseillers votants : 14
- Nombre de voix pour : 14
- Nombre de voix contre : 0

Le quorum atteint, le conseil a valablement délibéré sous la présidence de Mr Adama Datoume CAMARA, Maire, le secrétariat de séance étant assuré par Mr Jérôme DAKONO
LE CONSEIL COMMUNAL, après en avoir délibéré.

DECIDE:

Article 1 : d'adopter le Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la ville de Bancoumana et environs ;

Article 2 : la présente délibération sera publiée, enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

ONT SIGNE :

N°	Prénom et Nom	Fonction	Signature	N°	Prénom et Nom	Fonction	Signature
1	Adama D. CAMARA	Maire		10	Yacouba COULIBALY	Conseiller	
2	Mady KEITA	1 ^{er} Adjoint		11	Issa TRAORE	Conseiller	
3	Modibo CAMARA	2 ^{ème} Adjoint		12	Massama CAMARA	Conseiller	
4	Mahamadou CAMARA	3 ^{ème} Adjoint		13	Issa O. CAMARA	Conseiller	
5	Alou CAMARA	Conseiller		14	Bourama TINKIANO	Conseiller	
6	Tiemoko KEITA	Conseiller		15	Bourama KEITA	Conseiller	
7	Djeneba COULIBALY	Conseiller		16	Ousmane CAMARA	Conseiller	
8	Lamine CAMARA	Conseiller		17	Broulaye TRAORE	Conseiller	
9	Modibo SOUMAORO	Conseiller					

Bancoumana, le 24 juin 2015

Signature du Maire



REGION DE KOULIKORO
CERCLE DE KATI
COMMUNE DE BANCOUMANA

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple-Un But-Une Foi

**COMPTE RENDU DE SESSION EXTRAORDINAIRE TENUE
DU 24 JUIN 2015**

Le conseil communal de Bancoumana, régulièrement convoqué par le Maire le 16 juin 2015, s'est réuni en séances à l'école "A" de Bancoumana sous la présidence de Monsieur Adama CAMARA Maire.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, il a été délibéré du projet d'ordre du jour à savoir :

Examen et adoption du Schéma Directeur d'urbanisme de la ville de Bancoumana et Environs.

Il a été adopté par 14 voix « Pour », 0 voix « contre » et 0 abstention.

Deuxième séance de la session

Le 24 juin 2015, à 09heures, le conseil communal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Adama CAMARA Maire.

Après délibération :

a été adoptée :

Au scrutin public, la décision d'adopter le Schéma Directeur d'urbanisme de la ville de Bancoumana et environs par 14 voix « Pour », 0 voix « contre » et 0 abstention.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, le Maire a procédé à la clôture de la session extraordinaire à partir de 13 heures 10 minutes.

Bancoumana, le 24/06/2015

LE SECRETAIRE GENERAL

Gérôme DAKONO



LE MAIRE

Adama CAMARA



REGION DE KOULIKORO
CERCLE DE KATI
.....

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE UN BUT UNE FOI
.....

// _____)) ECISION N° 87 /P-CKATI

PORTANT APPROBATION DE LA DELIBERATION N°02/CCB DU 24 JUIN 2015 DU
CONSEIL COMMUNAL DE BANCOUNANA

LE PREFET DU CERCLE DE KATI

VU la Constitution de la République du Mali
VU la loi 93-008/ du 11/02/1993 déterminant les conditions de la libre administration
des Collectivités Territoriales, notamment en son article 19 modifié par la loi n°99-
037 du 10 août 1999 ;
VU la loi n°2012-007/AN-RM du 07 Février 2012 portant code des Collectivités
Territoriales en République du Mali ;
VU le Décret n° 0576/P-RM du 8/10/ 2012 portant nomination des Préfets,
VU le Décret n° 2015-0067/P-RM du 13 Février 2015 déterminant les conditions de
nomination et les attributions des chefs de circonscriptions Administratives ;
VU le BE N°021/CB du 26 Juin 2015 du Maire de la Commune rurale de
Bancoumana;
VU la Lettre N°0244/SUH-CKTI en date du 17 Aout 2015 du Chef de Subdivision
de l'Urbanisme et de l'Habitat de Kati.

// _____)) E.C.I.D.E. :

Article 1^{er} : Est Approuvée la Délibération N°02/CCB du 24 Juin 2015 du Conseil
Communal de Bancoumana portant adoption du Projet de Schéma Directeur
d'Urbanisme de la ville de Bancoumana et environs.

Article 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature
sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

/-) **MPLIATIONS** :

- GRKK 1/P CR.....1
- Commune 1
- Archives-Chrono.....2
- Subdivision de l'urbanisme et
De l'habitat Kati1/5

Kati, Le 28 JUILLET 2015

P/LE PREFET/PO
L'ADJOINT



DECRET N°2016- 0880 /P-RM DU 23 NOV. 2016

PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE
LA VILLE DE BANCOUMANA ET ENVIRONS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n°2016-0056/P-RM du 15 février 2016 fixant les modalités d'élaboration, d'approbation et de mise en œuvre des documents de politique nationale ;
- Vu le Décret n°04-607/P-RM du 30 décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;
- ~~Vu le Décret n°2016-0007/P-RM du 09 janvier 2015 portant nomination du Premier ministre ;~~
- Vu le Décret n°2016-0510/P-RM du 07 juillet 2016, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé et rendu exécutoire, pour une durée de vingt (20) ans allant de 2016 à 2035, le schéma directeur d'urbanisme de la ville de Bancoumana et environs annexé au présent décret.

Le présent schéma directeur ainsi approuvé est opposable à toutes les collectivités publiques et aux tiers opérant dans son périmètre.

Article 2 : L'application du présent schéma directeur fera l'objet d'études de plans d'urbanisme sectoriels (PUS) et de plans de détails selon la programmation prévue dans le document.


Ces plans ne peuvent modifier les grandes orientations du schéma directeur d'urbanisme.

Le schéma directeur d'urbanisme ainsi approuvé est révisable tous les cinq (5) ans selon les exigences du développement social et économique de la ville de Bancoumana et environs.


Article 3 : Le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, le ministre l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, le ministre de l'Economie et des Finances, le ministre des Domaines de l'Etat et des Affaires foncières et le ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Population sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel. 7

Bamako, le **23 NOV. 2016**

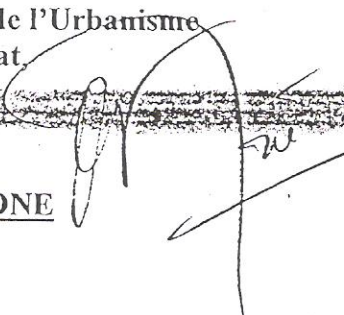
Le Président de la République,


Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre,


Modibo KEITA

Le ministre de l'Urbanisme
et de l'Habitat,


Ousmane KONE

Le ministre l'Administration territoriale,
de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat,


Mohamed Ag ERLAF

Le ministre l'Economie
et des Finances,


Docteur Boubou CISSE

Le ministre des Domaines de
l'Etat et des Affaires foncières,


Mohamed Ali BATHILY

Le ministre l'Aménagement du
Territoire et de la Population,


Sambel Bana DIALLO